

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

-----

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 04/11/2024

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 05/11/2024

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

**Délibération n° 2024-075**

Le 12 novembre 2024 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

### **Présents (13) :**

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.  
M. Michel GENETTAZ, titulaire.  
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.  
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.  
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.  
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.  
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.  
M. Pierre OUGIER, titulaire.  
M. Romain ROCHET, titulaire.  
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.  
M. Christian VIBERT, titulaire.

### **Egalement présents (3) :**

AIME-LA-PLAGNE : M. Xavier URBAIN, suppléant.

CHAMPAGNY : M. Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

**Excusés (2) :** Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.  
M. Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

**Secrétaire de séance :** M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

**OBJET : habitat : convention entre l'Etat, le SIGP, les communes membres et Action logement, pour le logement des saisonniers, période 2024-2027.**

**M. le Président :**

Rappelle au Comité syndical que la Loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dite Loi « Montagne II ») prévoit que toute commune ayant reçu la dénomination de « commune touristique » conclut une convention avec l'État pour le logement des travailleurs saisonniers.

Rappelle également qu'un diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Plagne a été réalisé par le cabinet SOLIHA en 2020 et a conclu à la possibilité et à la nécessité de mettre en œuvre une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins, via cette convention, pour le logement des travailleurs saisonniers.

Rappelle aussi que cette convention, élaborée par le cabinet SOLIHA pour le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), les 3 communes concernées (Aime-la-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne Tarentaise) et les services de l'Etat, a fixé les objectifs de cette politique et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai de trois ans, afin d'améliorer la situation des saisonniers sur le territoire des communes membres du SIGP. Ce délai de 3 ans a été prorogé d'une année en raison de la Covid 19.

Précise qu'à fin 2023, ladite convention arrivant à son terme en 2024, il a été demandé à SOLIHA la mise à jour de son diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Grande Plagne intégrant l'ensemble des actions conduites dans ce domaine depuis 2020 conformément aux objectifs fixés.

Fait savoir que ce nouveau diagnostic a servi de support à la rédaction de la nouvelle convention élaborée par le cabinet SOLIHA pour le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), les 3 communes concernées (Aime-la-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne Tarentaise) et les services de l'Etat afin de poursuivre les actions et mesures permettant de répondre aux besoins de logements des travailleurs saisonniers conformément aux objectifs fixés dans un délai de 3 ans.

Vu la délibération n° DEL2024-094 du 31 octobre 2024 de la Commune d'Aime-la-Plagne,

VU la délibération n° 2024-0086 du 16 octobre 2024 de la Commune de Champagny,

Note que la Commune de La Plagne Tarentaise doit délibérer sur ce sujet lors du Conseil municipal du 03 décembre 2024,

Constate que deux des communes membres ont délibéré favorablement à ce sujet et que la Commune de La Plagne Tarentaise va très prochainement délibérer,

Confirme que le SIGP peut désormais délibérer, sous réserve que le Conseil municipal de la Commune de La Plagne Tarentaise délibère favorablement à ce sujet,

Présente le projet de convention et propose au Comité syndical de l'autoriser à signer la convention dès que possible.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Approuve les termes de la convention concernant le logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Grande Plagne pour la période 2024 jusqu'à 2027.**

**Autorise le président à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces qui en découlent, sous réserve que le Conseil municipal de La Plagne Tarentaise approuve également la convention à signer.**

**Charge le président de notifier la présente délibération aux communes d'Aime-la-Plagne, de Champagny et de La Plagne Tarentaise, à SOLIHA, à Action Logement, ainsi qu'au préfet de la Savoie.**

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,  
M. Christian VIBERT



Le Président,  
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
1355 Route d'Alpe - Les Prévagnes  
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).*

- Progh -



PRÉFET DE LA SAVOIE

## CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Territoire des communes membres  
du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne  
Aime-la-Plagne, la Plagne Tarentaise et de Champagny-en-Vanoise

Loi du 28.12.16 : art.47-1 /CCH : L.301-4-1 et L.301-4-2

**La présente convention est établie entre :**

Entre l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Savoie, François RAVIER.

Et,

Le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, représenté par Monsieur le Président, Jean-Luc BOCH.

La commune de Champagny-en-Vanoise, représentée par Monsieur le Maire, René RUFFIER-LANCHE.

La commune d'Aime-la-Plagne, représentée par Madame la Maire, Corine MAIRONI-GONTHIER.

La commune de La Plagne Tarentaise, représentée par Monsieur le Maire, Jean-Luc BOCH.

**Partenaires :**

Action Logement Services, représenté par le Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Noël PETRONE.



**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.301-4-1 et L.301-4-2 ;

**Vu** le code du tourisme, et notamment ses articles L. 133-3 et L. 133-4, L.133-11 à L.133-15, L.151-3, et R.133-32 à R. 133-37 à R.133-40 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.4424-42 ;

**Vu** la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, et notamment ses articles 2, 3-3, 6, alinéas 1 et 2, 20-1, 24-1 ;

**Vu** le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 modifié relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

**Vu** le décret du 15 décembre 2017 de classement de la commune de La Plagne Tarentaise comme station de tourisme ;

**Vu** le décret du 19 décembre 2017 de classement de la commune d'Aime-la-Plagne comme station de tourisme ;

**Vu** le décret du 9 janvier 2018 de classement de la commune de Champagny-en-Vanoise comme station de tourisme ;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale de la Tarentaise approuvé le 14 décembre 2017 ;

### **Délibérations autorisant la signature de la convention**

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	4
Rappel du cadre législatif.....	4
Modalités de réalisation du diagnostic et de la convention .....	4
Synthèse du diagnostic des besoins en logements pour les travailleurs saisonniers .....	5
Actions réalisées en faveur du logement des travailleurs saisonniers .....	5
Méthodologie adoptée et besoin en logements identifié .....	5
Conclusion de la synthèse.....	7
INTERVENTION ACTION LOGEMENT .....	8
Accompagnement dans la captation de parc privé/identification de logements vacants ou à vocation touristiques déqualifiés et/ou sous utilisés .....	8
Accompagnement pour la création de logements pour saisonniers .....	9
OBJECTIFS FIXÉS ET PLAN D'ACTIONS .....	10
Objectif 1 : Développement d'une offre dédiée aux saisonniers .....	11
Objectif 2 : Optimisation du parc privé existant.....	13
Objectif 3 : Amélioration de l'accueil des saisonniers et de la connaissance de l'offre locative existante.....	15
Objectif 4 : Mise en lien entre les différents acteurs et partenaires et renforcement de leur implication .....	16
Objectif 5 : Développement de nouvelles offres innovantes et écologiques .....	17
INDICATEURS DE SUIVI .....	18
DURÉE DE LA CONVENTION.....	18
SIGNATURES .....	18

## INTRODUCTION

### Rappel du cadre législatif

Les communes touristiques d'Aime-la-Plagne, la Plagne Tarentaise et Champagny-en-Vanoise, membres du SIGP (Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne), s'inscrivent dans le contexte de la loi "Montagne II". Conformément à la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, développement et protection des territoires de montagne, ces communes ont l'obligation depuis 2019, de signer avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers d'une durée de 3 ans. La convention signée en 2020 et prorogée d'un an en raison de la crise Covid, étant arrivée à terme, un bilan final faisant l'état des différentes actions proposées a été réalisé par le SIGP. Il en ressort qu'un bon nombre d'objectifs ont été atteints, toutefois, le manque en logements destinés aux travailleurs saisonniers persiste. Le SIGP a mandaté SOLIHA pour l'actualisation du **diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers et la rédaction de la convention pour la période 2024-2027**.

Cette convention comprend une synthèse du diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers, définit des objectifs quantifiés et formule un nouveau plan d'actions pour les atteindre.

### Modalités de réalisation du diagnostic et de la convention

La présente convention a été réalisée entre février 2024 et août 2024.

La première phase, entre février et juin, consistait à actualiser le diagnostic des besoins en logement pour les travailleurs saisonniers par :

- La réalisation et la diffusion fin mars 2024 de deux enquêtes à destination des employeurs et des travailleurs saisonniers :
  - 76 réponses reçues de la part de travailleurs saisonniers ;
  - 70 réponses reçues de la part d'employeurs de travailleurs saisonniers.
- Une série d'entretiens réalisés avec les élus et techniciens des 3 communes, des socioprofessionnels et des gestionnaires de structures...

Ce diagnostic est disponible en annexe de la convention.

Deuxième phase menée entre août 2024 et octobre 2024 : Validation du diagnostic et des besoins en logements pour les travailleurs saisonniers, élaboration d'un nouveau plan d'actions et finalisation de la convention.

# SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DES BESOINS EN LOGEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Le diagnostic de la précédente convention (2020-2023) faisait état d'une carence de 170 à 180 logements pour les travailleurs saisonniers sur l'ensemble des 3 communes membres du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne. A ce jour, les collectivités ont pris des mesures et mis en œuvre plusieurs actions pour pallier ce manque et répondre aux besoins des travailleurs saisonniers et de leurs employeurs.

## Actions réalisées en faveur du logement des travailleurs saisonniers

Le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne ainsi que les 3 communes membres ont mené plusieurs actions pour atteindre les objectifs fixés dans la précédente convention. Notamment, l'acquisition d'une résidence touristique qui a engendré une offre supplémentaire de 62 logements, soit 112 lits pour le personnel de la Commune et les saisonniers des socioprofessionnels de la Plagne Tarentaise.

S'ajoute à cela la création de 12 logements pour les travailleurs saisonniers au sein de deux résidences touristiques. Ainsi que la création d'une résidence saisonnière, dont les 13 lits sont dédiés essentiellement aux agents saisonniers de la sécurité civile et militaire.

En matière de transport en commun, la Mairie de La Plagne Tarentaise a mis en place différentes navettes, notamment à destination des saisonniers logés en vallée en contrepartie d'un abonnement : une navette le matin en départ vallée et direction station et deux navettes en fin de journée au départ station et retour vallée.

Aussi, une large campagne de communication a été mise en place par le SIGP et les Communes membres, afin de sensibiliser et de mettre en lien les différents acteurs concernés par le thématique des logements à destination des travailleurs saisonniers.

Au final, **136 lits et 10 emplacements** ont été créés pour les travailleurs saisonniers sur l'ensemble du domaine de la Grande Plagne sur la période de 2020 à 2024 :

- Résidence saisonnière « Cervin » : **112 lits**
- Projet immobilier « White Pearl - LODGES & SPA : **2 lits**
- Le MANAKA : **10 lits**
- La Résidence LODGES 1970 : **12 lits**
- Aire de camping-car saisonniers à Plagne 1800 : **10 emplacements**

Toutefois, ces solutions ne suffisent pas à répondre à tous les besoins recensés. Il est donc nécessaire de poursuivre ces actions et identifier de nouvelles actions, sachant que plusieurs projets sont en cours de réalisation ou de réflexion.

## Méthodologie adoptée et besoin en logements identifié

Afin de mesurer l'efficacité des actions menées par les collectivités, une actualisation du diagnostic a été réalisée en prenant en compte des données récentes recueillies par un recensement des travailleurs saisonniers sur les 3 communes en se basant sur les réponses des employeurs aux enquêtes diffusées en ligne et aux entretiens téléphoniques réalisés avec des élus, techniciens des communes, socioprofessionnels ...

Ces enquêtes et entretiens ont permis une première estimation quantitative du nombre de travailleurs saisonniers extérieurs au territoire et une analyse qualitative des freins et des besoins. Toutefois, il est à noter que cette première analyse ne constitue qu'un échantillon sur lequel on s'est basé pour l'estimation du besoin en logements saisonniers sur les 3 Communes en prenant en compte le nombre de contrats saisonniers en hiver selon les données DADS de 2015 (2 600 contrats).

Dans le cadre des enquêtes, il a été identifié que 84% des saisonniers sont logés par leurs employeurs et 16% par leurs propres moyens et que le taux d'occupation moyen par logement est de 1 à 2 saisonniers.

Afin de consolider cette première analyse, des données statistiques récentes ont été sollicitées auprès des organismes de recensement. Cependant, l'accès aux données à l'échelle communale a été refusé en raison du secret statistique important. Il convient toutefois de souligner que les chiffres issus des données DADS de 2015 demeurent pertinents, étant donné qu'il n'y a pas eu de changements majeurs ou d'évolution significative en termes d'infrastructures touristiques sur le territoire étudié. L'identification des besoins en logements saisonniers s'est donc basée sur les données DADS de 2015 et les retours des enquêtes diffusées en 2024.

En se basant sur les données DADS de 2015, le nombre de contrats supplémentaires signés en saison hivernale est de 2600 contrats saisonniers. Le besoin en logement ne concernant que les saisonniers extérieurs au territoire, il est estimé un besoin de loger environ 1 740 saisonniers en considérant que 2/3 des employés viennent de l'extérieur. Pour répondre ce besoin, environ **870** logements seraient nécessaires, en supposant que chaque logement accueille en moyenne 2 saisonniers (selon enquêtes employeurs et saisonniers hiver).

La répartition des logements disponibles actuellement pour les travailleurs saisonniers, y compris l'offre générée par les récentes actions réalisées, est la suivante :

- Offre structurée « saisonnière » : environ **445 logements et 10 emplacements** de camping-car (issu de l'étude ci-dessous\* et des données recueillis auprès de la maison des saisonniers et du SIGP)
- Offre structurée privée : selon l'enquête auprès des employeurs, **300 logements** sont proposés pour les saisonniers.

Ces données mettent en évidence un besoin d'environ **115 logements** à créer, à structurer ou à identifier dans l'offre diffuse, essentiellement sur les Commune d'Aime-la-Plagne et la Plagne-Tarentaise.

La raréfaction et la cherté du foncier constructible, ainsi que des nouvelles réglementations en lien avec l'artificialisation des sols et la performance énergétique des logements, sont des contraintes qui nécessitent des solutions alternatives. En effet, les élus, les saisonniers ainsi que les employeurs font face à plusieurs freins. Notamment, les prix de vente des logements qui continuent d'augmenter depuis 2015 (+38% à +45% en 10ans), l'augmentation des loyers et la concurrence avec la location touristique qui constitue pour les propriétaires une option plus rentable et moins contraignante.

\* Mission Développement Prospective, Le logement des saisonniers dans les stations de sports d'hiver en Savoie, Sylvie GUERRAZ, 2009

## Conclusion de la synthèse

Les entretiens avec les élus et les socioprofessionnels ont mis en lumière les succès des initiatives prises par les collectivités pour répondre à la demande croissante en matière de logements pour les travailleurs saisonniers, en particulier, la commune de La Plagne Tarentaise où plusieurs projets ont vu le jour durant la saison 2023-2024. À Champagny en Vanoise, où la majorité des saisonniers sont originaires de la Commune, les besoins en logements sont moins pressants et les deux projets en cours pourraient combler le manque actuel. Par ailleurs, il a été identifié un besoin de logements à l'année dans la Vallée, destinés aux employés saisonniers pluriactifs ou permanents sur la Commune d'Aime La Plagne.

Le diagnostic réalisé a permis d'identifier un besoin d'environ 115 logements à créer ou mobiliser au profit des travailleurs saisonniers.

## INTERVENTION ACTION LOGEMENT

Depuis soixante-dix ans, la vocation du groupe Action Logement est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Dans le cadre de la convention quinquennale 2023-2027, Action Logement mobilisera ses produits et services dans le respect des textes qui régissent ses interventions.

Le groupe Action Logement mène différentes actions au profit des travailleurs saisonniers, dans le but d'améliorer leurs conditions de logement en développant des solutions de logements abordables et adaptés et en renforçant le lien emploi-logement. Cela en mobilisant l'ensemble de ses entités et en mettant en place différents partenariats avec les différents acteurs concernés.

### **Accompagnement dans la captation de parc privé/identification de logements vacants ou à vocation touristiques déqualifiés et/ou sous utilisés**

#### **Dispositifs de solvabilisation et de sécurisation du propriétaire bailleur**

Action Logement mobilisera ses dispositifs de solvabilisation et de sécurisation du propriétaire bailleur sous réserve du respect des conditions d'octroi :

- **Dispositif Visale** : service de cautionnement gratuit, qui couvre :
  - Les impayés de loyers quelle que soit la cause des difficultés de paiement par le locataire, dans la limite de 36 mensualités maximum pour les logements du parc locatif privé et 9 mensualités maximum pour les logements du parc locatif social ou assimilé, et pendant toute la durée d'occupation du logement.
  - Les dégradations locatives dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits dans le bail pour les logements relevant du parc locatif privé.

Ce dispositif est ouvert :

- à tous les **jeunes entre 18 et 30 ans** (hors étudiant et alternant), dans le parc privé
- aux **salariés de plus de 30 ans** :
  - Embauchés depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)
  - **OU** En CDI gagnant jusqu'à 1500€ nets/mois
  - **OU** En mobilité professionnelle
  - **OU** En possession d'une promesse d'embauche de moins de 3 mois entrant dans le parc privé
  - à tous les **étudiants ou alternants de 30 ans au plus**, sur le parc privé et sur le parc social
  - à tout public éligible au bail mobilité

#### **Le loyer charges comprises ne doit pas dépasser pour les salariés : 1 300 €**

Créée en 2016 pour faciliter l'accès au logement des jeunes et des salariés en mobilité professionnelle, Visale, est désormais un service essentiel pour les locataires comme pour l'ensemble des bailleurs du parc privé.

La convention quinquennale 2023-2027 signée le 16 juin 2023 entre l'Etat et Action Logement a confirmé la poursuite et l'amplification de la garantie Visale, pour bénéficier à 2 millions de ménages supplémentaires sur la période.

**Ainsi, depuis le 4 juin 2024, la garantie Visale, s'est adaptée aux travailleurs saisonniers,** également éligibles dans les structures collectives, dans le parc social et pour tous types de logements y compris **habitations légères ou de loisirs**. La garantie est limitée aux 9 premiers mois d'occupation du logement.

- **L'AVANCE LOCA-PASS®** : versement du dépôt de garantie demandé par le bailleur.

Le montant est de 1 200 € maximum. Le remboursement par le locataire est sans intérêts et sur une durée maximale de 25 mois.

Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole.

Action Logement s'engage dans le présent dispositif sous réserve des modifications réglementaires qui pourraient intervenir pendant la durée de cette convention.

Action Logement s'engage à communiquer sur ses dispositifs auprès des publics concernés, en lien avec la collectivité.

### **Accompagnement pour la création de logements pour saisonniers**

Dès lors que les opérations répondront aux exigences définies par le Groupe Action Logement dans le cadre suivant :

- Directives publiées d'Action Logement Groupe définissant les critères de financement aux bailleurs personnes morales,
- Critères financiers définis par Action Logement Services en application de son statut de société de financement,
- Critères opérationnels, notamment en matière de contreparties pour le logement des salariés des entreprises,

Action Logement, qui accompagne les bailleurs personnes morales, pourra déployer ses financements en prêts long terme bonifiés dits « de droit commun » pour :

- La production de logements locatifs sociaux familiaux en métropole (PLAI/PLUS/PLS),
- La production de logements locatifs intermédiaires (LI/PLI),
- Le financement de logements thématiques (travailleurs saisonniers, ...) en structures collectives (production).

- **Dispositif « Louer pour l'Emploi »** : Action Logement accompagne les bailleurs privés dans le but de mobiliser des logements locatifs privés à un loyer abordable et de qualité en faveur de salariés du territoire, pour agir en faveur du lien emploi-logement.

L'octroi des financements est conditionné au respect des critères visés ci-dessus, ainsi qu'au niveau des enveloppes validées par Action Logement dans le cadre de la convention quinquennale en cours 2023-2027 signée entre l'État et Action Logement le 16 juin 2023 et de toute convention nouvelle ou redéploiement décidé par Action Logement qui sur la période pourrait venir modifier les soldes de financements disponibles.

## OBJECTIFS FIXÉS ET PLAN D' ACTIONS

Il a également permis de fixer les objectifs suivants et de définir un nouveau plan d'actions :

- **Développement d'une offre adéquate dédiée aux saisonniers**
  - **Action 1** : Développer l'offre communale en logements saisonniers en favorisant les projets de construction, d'acquisition, amélioration, ou transformation (locaux communaux, ...)
  - **Action 2** : Assurer une offre d'hébergement abordable et de qualité (Expérimenter le dispositif d'Action Logement « Louer pour l'Emploi »).
  
- **Optimisation du parc privé**
  - **Action 1** : Identification et remise sur le marché des logements vacants et des lits froids.
  - **Action 2** : Développement de la location intergénérationnelle.
  
- **Amélioration de la communication et de l'information sur la demande et l'offre locative**
  - **Action 1** : Mise en place d'un guide d'accueil pour les saisonniers de la Plagne.
  - **Action 2** : Centraliser et faciliter l'accès aux informations à destination des saisonniers, des employeurs et des propriétaires.
  
- **Mise en lien entre les différents acteurs et partenaires et renforcement de leur implication**
  - **Action 1** : Mobilisation et implication des socioprofessionnels dans les réflexions et actions en lien avec le logement saisonnier.
  - **Action 2** : Informer les propriétaires et les saisonniers sur les dispositifs d'Action Logement.
  
- **Développement de nouvelles offres innovantes et écologiques**
  - **Action 1** : Développer les outils et la communication autour du covoiturage.

## OBJECTIF 1 : DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DÉDIÉE AUX SAISONNIERS

**Action 1 :** Développer l'offre communale en logements saisonniers en favorisant les projets de construction, d'acquisition, d'amélioration, ou de transformation (locaux communaux, ...)

### **Actions portées par la Commune de Champagny en Vanoise**

- La commune a travaillé entre 2021 et 2024 pour une livraison prévue en 2025 sur la transformation en logements de l'ancien presbytère appartenant à la commune où il y a actuellement 2 logements qui sont loués à 4 saisonniers. L'objectif est de créer **5 nouveaux logements qui seront occupés par 1 saisonnier chacun (5 lits)**.
- La commune travaille également à la rénovation d'un appartement avec 2 chambres à proximité des locaux techniques de la Commune, qui pourrait être transformé en **2 appartements (3 lits)**.

Ces actions menées par la Commune vont pouvoir combler temporairement les besoins actuels en logements saisonniers.

### **Actions portées par la Commune d'Aime la Plagne**

- Deux programmes sur Montalbert à Aime La Plagne, dont le premier a été livré en 2022, ont mis en place une gestion commune de leurs résidences touristiques et ont mutualisé la gestion des logements saisonniers créés, totalisant ainsi **19 logements** saisonniers représentant **50 lits** pour les 2 programmes. Ces 19 logements seront intégrés dans le second programme dont la livraison est prévue pour décembre 2026.
- La commune étudie sur le secteur de Montalbert la création d'un bâtiment destiné à l'occupation des travailleurs saisonniers sur un terrain privé. Le projet porté par un opérateur privé – le groupe Mercier - pourrait aboutir à la création de **40 à 50 logements** saisonniers de 20 à 25 m<sup>2</sup>.
- Un projet en réflexion sur la création de logements permanents en vallée sur un terrain situé sur la commune de La Plagne Tarentaise et appartenant à Aime La Plagne. Ce dernier fait l'objet d'une étude sur la construction d'un bâtiment qui pourrait être un mixte entre une partie destinée à du logement permanent d'accession à la propriété (par exemple sous forme de Bail Réel et Solidaire) et une autre partie destinée à du logement saisonnier. Pour que ce projet puisse avancer, une collaboration entre les 2 communes est mise en œuvre car le foncier est soumis au PLU de la Plagne Tarentaise et la maîtrise d'ouvrage revient à Aime la Plagne.

### **Actions portées par la Commune de La Plagne Tarentaise**

- Un programme immobilier « Les Balcons » devrait être lancé en 2025/2026. Ce projet serait composé de 32 logements touristiques et **d'un logement pouvant accueillir 4 lits** à destination des travailleurs saisonniers.
- La Plagne Tarentaise étudie depuis plusieurs mois la construction d'un bâtiment sur un terrain communal sur le secteur de la station des Coches, à destination des travailleurs saisonniers, qui

serait réalisé par un opérateur privé et qui permettrait la création d'une trentaine de lits affectés aux saisonniers. Le montage de l'opération n'est pas déterminé à ce jour et est en cours d'étude mais le projet prévoit environ **30 logements** de 22/ 25 m<sup>2</sup> chacun, soit environ 30 lits.

### **Partenaires associés :**

ADIL : Accompagnement pour la rédaction des baux

Action Logement : soutien financier

Dans le cas où tous les projets en cours sont finalisés, environ 100 logements, soit 135 lits seront réalisés pour les travailleurs saisonniers entre 2024 et 2027. Ce nombre potentiel pourrait combler une grande partie de la demande actuelle en matière de logements saisonniers estimée dans le diagnostic.

Il convient de noter que d'autres projets d'envergure ont été lancés ; cependant leur avancement a été suspendu par les porteurs de ces projets privés. Bien que les dates de livraison de ces projets ne soient pas encore connues, les Communes manifestent un grand intérêt et une forte volonté de les voir se concrétiser :

- Le projet « Chalet des Moutons » pour la réalisation d'un complexe hôtelier de 6000 m<sup>2</sup> d'hébergement touristique sur Plagne Bellecôte est toujours en cours. Toutefois, la poursuite du programme n'est pas encore planifiée.
- Le projet touristique porté par Pierre & Vacances sur Aime 2000 est toujours en cours. Des discussions sont en cours avec des repreneurs pour un projet de moindre dimension par rapport à ce qui était initialement prévu.

### **Action 2 : Assurer une offre d'hébergement abordable et de qualité (Expérimenter le dispositif d'Action Logement « Louer pour l'Emploi » )**

L'offre « Louer pour l'Emploi » permet de sécuriser gratuitement, grâce à la garantie Visale, les revenus locatifs et de valoriser l'investissement grâce à un prêt travaux d'amélioration ou de rénovation énergétique. Ce dispositif vise ainsi à faciliter l'accès au logement des salariés en mobilité professionnelle. Il permet aux entreprises de garantir les loyers de leurs salariés en situation de mobilité géographique pour les aider à trouver un logement plus facilement. Action Logement se porte garant du paiement du loyer en cas de difficultés financières du salarié, ce qui rassure les propriétaires.

La mise en place de ce dispositif sur le territoire du SIGP, nécessite une campagne de sensibilisation et de communication ciblée auprès des saisonniers et des propriétaires bailleurs. Cela, afin de les informer sur son existence et ses avantages. L'information peut être diffusée au niveau de la Maison des saisonniers et la Maison des propriétaires ainsi qu'au sein des entreprises.

### **Partenaires associés :**

Socioprofessionnels

Action Logement

## OBJECTIF 2 : OPTIMISATION DU PARC PRIVÉ EXISTANT

### **Action 1 : Identification et remise sur le marché des logements vacants et des lits froids.**

Le territoire du SIGP présente un taux de vacance faible (2%), mais près de 75% de résidences secondaires selon les chiffres de l'INSEE de 2021.

En ce qui concerne la problématique des lits froids, utilisés moins de 4 semaines par an, qui sont souvent en mauvais état, des mesures incitatives ont déjà été mises en place. Cela afin d'assurer une meilleure qualité du parc et remettre sur le marché les lits froids, via une politique volontariste de rénovation et des aides financières mises en place. Ces lits froids deviennent un réel problème pour les stations, et constituent aussi une offre potentielle mobilisable si leur remise sur le marché est organisée.

### **Actions portées par le SIGP :**

- Mobilisation des données du CEREMA pour l'identification des logements vacants de la Station, dans le but de mettre en place des démarches visant à réintégrer ces logements inoccupés dans le parc locatif de logements saisonniers ou touristiques.  
Cette étude pourrait permettre aux Communes d'identifier la nature et les raisons de la vacance et d'informer les propriétaires des démarches à suivre et des avantages liés à la mise en location de leurs biens à des prix raisonnables sur une longue durée.
- Recensement des propriétaires de résidences secondaires sur le territoire et mise en place d'une campagne de communication auprès des propriétaires, des agences immobilières, syndicats et conseils syndicaux, dans le but de les sensibiliser, de les informer et de les inciter à entreprendre les démarches nécessaires pour rénover leurs logements et les remettre sur le marché locatif. Cela permettrait d'améliorer le taux d'occupation du parc privé sur toute l'année.

Ces actions peuvent être menées par la Maison des propriétaires à travers l'établissement d'une liste recensant les demandes des propriétaires (propriétaires de logements vacants, propriétaires de logements dégradés/ non décent...). La Maison des propriétaires met également en place différents dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements et à leur remise sur le marché.

### **Partenaires associés :**

Action Logement : soutien financier

Entreprises de la rénovation énergétiques : conseil, information et intervention

Socioprofessionnels

CAF, ARS

## **Action 2 : Développement de la location intergénérationnelle**

Selon l'INSEE, en 2021, 27% des habitants des 3 communes membres du SIGP ont plus de 60 ans. Ce moyen d'hébergement pourrait constituer une solution intéressante pour les propriétaires leur permettant de bénéficier de certains avantages financiers et humains. Il constituerait pour les saisonniers, une alternative de logement avec des loyers raisonnables.

Une volonté des Communes et du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne de mobiliser le parc privé en vallée et villages périphériques pour la location à destination des travailleurs saisonniers, notamment via la location intergénérationnelle, tout en adaptant l'offre en transports en commun.

Une action de communication, d'information et d'accompagnement auprès des propriétaires est nécessaire, ainsi que la mise en relation entre l'hébergeur et les travailleurs saisonniers (maison des saisonniers, Maison des propriétaires).

### **Partenaires associés :**

ADIL : Accompagnement pour la rédaction des baux

Action Logement : prise en charge gratuite des impayés de loyers et des dégradations locatives du locataire via la garantie Visale.

Société d'Aménagement de La Plagne : Assurer une offre de transport adaptée

## OBJECTIF 3 : AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DES SAISONNIERS ET DE LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE LOCATIVE EXISTANTE

### **Action 1 :** Mise en place d'un guide d'accueil pour les saisonniers de la Plagne.

Afin d'optimiser et de faciliter l'arrivée des travailleurs saisonniers sur le territoire du SIGP, il convient de mettre en place un accueil et une information adéquats sur toutes les thématiques les concernant (logement, travail, offre de transport, services...)

Actuellement, une préposée qualifiée à la Maison des saisonniers se charge de l'accueil, de l'information et de l'orientation des travailleurs saisonniers. Aussi un fascicule est envoyé aux saisonniers avant leur arrivée sur le territoire, afin de leur donner quelques informations et contacts en lien avec l'accès au logement.

### **Actions portées par le SIGP :**

Création d'un guide d'accueil spécifique à La Plagne est en cours d'étude pour la saison 2024/2025 afin de figurer sur le site des offres d'emploi : [emploi-laplagne.com](http://emploi-laplagne.com)

### **Action 2 :** Mise en place d'un dispositif de communication et d'information en ligne

Création à l'échelle du SIGP d'une plateforme d'information dédiée aux propriétaires, saisonniers et employeurs afin de centraliser l'information et favoriser l'échange et la fluidité des demandes et leur recensement. Cette plateforme pourrait éventuellement fournir des informations en temps réel sur:

- Les logements disponibles (nombre, localisation, moyens de déplacement, état du logement, loyer...)
- Les demande des saisonniers (typologie et loyer souhaités, localisation de l'activité, nombre d'occupants...)
- Les offres d'emplois (localisation, profils recherchés, salaires...)
- Actualités et informations diverses en lien avec la thématique (aides et avantages financiers, contacts...)

## OBJECTIF 4 : MISE EN LIEN ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET PARTENAIRES ET RENFORCEMENT DE LEUR IMPLICATION

**Action 1 :** Mobilisation et implication des socioprofessionnels dans les réflexions et actions en lien avec le logement saisonnier.

Les employeurs étant les principaux concernés et impactés par la question du logement saisonnier, leur participation aux initiatives locales est primordiale, notamment par leur participation au financement des projets, à la communication sur les actions en cours, participation au loyer et abonnement de transport....

Organisation d'ateliers ou de forums de rencontres entre employeurs et travailleurs saisonniers afin de favoriser l'échange des bonnes pratiques, partager les expériences et discuter des freins au recrutement. Ces événements permettraient d'impliquer les employeurs et de faire émerger des pistes de réflexions sur les moyens d'amélioration des conditions liés à l'emploi saisonnier en général et à leur hébergement en particulier.

**Action 2 :** Information des propriétaires et des saisonniers sur les dispositifs d'Action Logement

Action Logement a pour objectif de faciliter l'accès au logement pour soutenir l'emploi en poursuivant deux missions principales :

- **Soutien à la mobilité** : Offrir des services et des aides financières pour aider les salariés à accéder à un logement, ce qui favorise également leur emploi.
- **Construction de logements avec des loyers abordables** : Développer et financer des logements sociaux et intermédiaires, en priorité dans les zones tendues, tout en contribuant à l'écohabitat et à la mixité sociale.

Action Logement soutient l'emploi saisonnier par divers dispositifs tels que la garantie Visale, l'aide Mobili-jeunes, et l'aide à l'emménagement. Cette approche est renforcée par plusieurs partenariats et par des interventions auprès des employeurs.

Cette action d'information et d'orientation des propriétaires et travailleurs saisonniers vers les dispositifs d'Action Logement pourrait être menée par la Maison des saisonniers et la Maison des propriétaires.

## OBJECTIF 5 : DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES OFFRES INNOVANTES ET ÉCOLOGIQUES

### **Action 1 : Développer les outils et la communication autour du covoiturage**

Le covoiturage se présente comme une solution pertinente et efficace dans les territoires de montagnes, offrant ainsi une réponse adaptée aux besoins de mobilité des habitants et des travailleurs saisonniers dont les besoins en déplacement changent selon la saison.

Ce moyen de transport est encouragé par diverses collectivités pour favoriser la mobilité durable et offrir éventuellement des avantages financiers aux conducteurs et passagers qui partagent les mêmes trajets. Le covoiturage peut aussi faciliter l'accès à d'autres moyens de transport.

Le dispositif lancé par le Département de la Savoie pour inciter les savoyards à pratiquer le covoiturage a connu en octobre 2023 une expansion sur le territoire de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) qui regroupe les 5 Communautés de Communes de Tarentaise dont, la Communautés de Communes Les Versants d'Aime et Communautés de Communes Val Vanoise. En effet, l'application BlaBlaCarDaily permet aux résidents ou aux travailleurs en Savoie de voyager gratuitement en tant que passagers et aux conducteurs d'être rémunérés par la collectivité d'arrivée pour tous les trajets de plus de 5km.

Cet outil permettrait également de centraliser les informations sur l'utilisation du covoiturage et renforcer les données sur le transport en général et aussi, de suivre l'évolution des besoins des travailleurs en temps réel.

Ce dispositif pourrait être mis en place avec le déploiement, au sein des entreprises, d'un certain nombre de places de stationnement réservées au covoiturage.

Plusieurs moyens de communication peuvent être utilisés pour informer les habitants et travailleurs sur la question du covoiturage. Notamment, la diffusion de l'information sur les plateformes de transport existantes ou sur des applications dédiées, l'organisation de communications internes en entreprises, l'affichage des informations aux arrêts de bus, diffusion de flyers au niveau des Mairies et à la Maison des saisonniers...

### **Partenaires associés :**

Employeurs : Informer sur les pratiques de covoiturage des salariés.

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise : mutualiser les moyens mobilisés

## INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs suivants permettront de vérifier l'efficacité des moyens mis en place pour activer les actions proposées dans la présente convention.

- Nombre de demandes de logements saisonniers par an et par saison
- État des lieux et suivi de l'évolution du nombre d'offres proposées pour le logement saisonnier, dont logements nouvellement créés, emplacement en camping et chambres d'hôte...
- Nombre de logements saisonniers réhabilités par an
- Retours sur l'état et la localisation du parc locatif meublé diffus identifié
- Retours sur les dispositifs de communication mis en place

## DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et fera l'objet d'un bilan à son terme. Celui-ci est transmis au représentant de l'État dans le Département.

## SIGNATURES

Le .....

À .....

**Maire  
d'Aime-la-Plagne**

**Maire  
de Champagny-en-Vanoise**

**Maire  
de la Plagne Tarentaise**

**Président du SIGP**

**Le Préfet**

**Conseil municipal du 31 octobre 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 18**

**Votants : 24**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Robert Traissard - Xavier Urbain - Amélie Viallet

**Excusés :** Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Laurent Desbrini) - Laetitia Rignonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Sabine Sellini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

**Absents :** Franck Chenal - Camille Dutilly - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 25 octobre 2024

**Date de publication :** 08 novembre 2024

**Délibération n°2024-094 – Renouvellement de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers.**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dite Loi « Montagne II ») prévoit que toute commune ayant reçu la dénomination de « commune touristique » conclut une convention avec l'État pour le logement des travailleurs saisonniers.

Elle explique qu'un diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Plagne a été réalisé par le cabinet SOLIHA en 2020 et a conclu à la possibilité et à la nécessité de mettre en œuvre une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins, via cette convention, pour le logement des travailleurs saisonniers.

Elle rappelle également que cette convention, élaborée par le cabinet SOLIHA pour le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), les 3 communes concernées (Aime-la-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne Tarentaise) et les services de l'Etat, a fixé les objectifs de cette politique et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai de 3 ans, afin d'améliorer la situation des saisonniers sur le territoire des communes membres du SIGP. Ce délai de 3 ans a été prorogé d'une année en raison de la Covid 19.

Elle ajoute que fin 2023, ladite convention arrivant à son terme en 2024, il a été demandé à SOLIHA la mise à jour de son diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Grande Plagne intégrant l'ensemble des actions conduites dans ce domaine depuis 2020 conformément aux objectifs fixés. Ce nouveau diagnostic a servi de support à la rédaction de la nouvelle convention élaborée par le cabinet SOLIHA pour le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), les 3 communes concernées (Aime-la-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne Tarentaise) et les services de l'Etat afin de poursuivre les actions et mesures permettant de répondre

aux besoins de logements des travailleurs saisonniers conformément aux objectifs fixés dans un délai de 3 ans.

Elle présente le projet de convention et propose au Conseil municipal de l'autoriser à la signer.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve les termes de la convention concernant le logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Grande Plagne pour la période 2024 - 2027 ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces qui en découlent.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,  
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,  
Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024**

**N° 2024 0086**

L'An Deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 10 octobre 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents :** René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Robert LEVY, Florence MARMONIER, Lucas PENASA

**Absents excusés :** Xavier BRONNER (pouvoir donné à Lucas PENASA), Thierry RUFFIER DES AIMES (pouvoir donné à Florence MARMONIER), Françoise VILLARD (pouvoir donné à Denis TATOUD), Olivier CHENU, Arnaud JOLY, Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	09
Votes pour :	09
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	02

\*\*\*\*\*

**Objet : Renouveau de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dite Loi « Montagne II ») prévoit que toute commune ayant reçu la dénomination de « commune touristique » conclut une convention avec l'État pour le logement des travailleurs saisonniers.

Il rappelle qu'un diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Plagne a été réalisé par le cabinet SOLIHA en 2020 et a conclu à la possibilité et à la nécessité de mettre en œuvre une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins, via cette convention, pour le logement des travailleurs saisonniers.

Il rappelle également que cette convention, élaborée par le cabinet SOLIHA pour le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), les 3 communes concernées (Aime-la-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne Tarentaise) et les services de l'Etat, a fixé les objectifs de cette politique et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai de 3 ans, afin d'améliorer la situation des saisonniers sur le territoire des communes membres du SIGP.

Ce délai de 3 ans a été prorogé d'une année en raison de la Covid 19.

A fin 2023, ladite convention arrivant à son terme en 2024, il a été demandé à SOLIHA la mise à jour de son diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Grande Plagne intégrant l'ensemble des actions conduites dans ce domaine depuis 2020 conformément aux objectifs fixés.

**MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**

Planchamp - 73350 Champagny en Vanoise - Tél. 04 79 55 03 80 - Fax 04 79 55 00 99 - www.mairie-champagny.fr - E-mail : contact@mairie-champagny.fr

Ce nouveau diagnostic a servi de support à la rédaction de la nouvelle convention élaborée par le cabinet SOLIHA pour le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), les 3 communes concernées (Aime-la-Plagne, Champagny-en-Vanoise et La Plagne Tarentaise) et les services de l'Etat afin de poursuivre les actions et mesures permettant de répondre aux besoins de logements des travailleurs saisonniers conformément aux objectifs fixés dans un délai de 3 ans.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions: Florence MARMONIER et Thierry RUFFIER DES AIMES), le Conseil municipal

- APPROUVE les termes de la convention concernant le logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de La Grande Plagne pour la période 2024 jusqu'à 2027.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces qui en découlent.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD**





## Document de synthèse de l'étude

*Diagnostic des besoins en logement des  
travailleurs saisonniers sur le territoire des  
communes membres du Syndicat  
Intercommunal de la Grand Plagne*

# *Diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal de la Grand Plagne.*

## **SOMMAIRE :**

### **1. CONTEXTE DU TERRITOIRE**

- *Éléments de contexte - SIGP*
- *Prescriptions du SCOT*
- *Maison des saisonniers*
- *Maison des propriétaires*

### **2. ANALYSE QUANTITATIVE**

- *Utilisation des DADS : Déclaration annuelle des données sociales*
- *Origine des travailleurs saisonniers*
- *Typologie de l'emploi des travailleurs saisonniers*

### **3. ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE EXISTANTE ET POTENTIELLE**

- *L'offre existante*
- *Projets réalisés*
- *Projets en cours*
- *Projets en réflexion*

### **4. ANALYSE QUALITATIVE DE LA DEMANDE EN LOGEMENTS SAISONNIERS**

- *Contexte et méthodologie d'enquête & d'entretiens*
- *Profil des saisonniers ayant répondu à l'enquête*
- *Les saisonniers et leur emploi*
- *Les saisonniers et leur logement*
- *Profil des employeurs ayant répondu à l'enquête*
- *Problématiques identifiées à l'échelle des 3 communes*
- *Évolution des besoins entre 2019 et 2024 selon les retours des enquêtes*
- *Tableau de synthèse du diagnostic*
- *Les besoins identifiés en logement selon les DADS*
- *L'offre en logement en cours*
- *Quelques pistes d'actions*

*Diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal de la Grand Plagne.*

# Partie 1

## CONTEXTE DU TERRITOIRE

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



### >> Éléments de contexte - SIGP

#### ➤ Pourquoi cette étude

Les communes touristiques d'Aime-la-Plagne, la Plagne Tarentaise et Champagny-en-Vanoise, membres du SIGP (Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne), s'inscrivent dans le contexte de la loi "Montagne II". Conformément à la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, développement et protection des territoires de montagne, ces communes ont l'obligation depuis 2019, de signer avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers d'une durée de 3 ans. Cette convention comprend un diagnostic des besoins, définit des objectifs quantifiés et formule un plan d'actions pour les atteindre. La convention signée en 2020 et prorogée d'un an en raison de la crise Covid, étant arrivée à terme, un bilan final faisant l'état des différentes actions proposées a été réalisé par le SIGP. Il en ressort qu'un bon nombre d'objectifs ont été atteints, toutefois, le manque en logements destinés aux travailleurs saisonniers persiste. Le SIGP a mandaté SOLIHA pour l'actualisation du **diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers et la rédaction de la convention pour la période 2024-2027**.

#### ➤ Le territoire

Selon l'étude foncière réalisée dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Tarentaise (SCoT), la vallée de la Tarentaise est un grand pôle d'emploi. Elle offre plus d'emplois qu'elle n'accueille d'actifs. Ceci engendre une forte attractivité à destination d'actifs de l'extérieur. Le SCoT de la Tarentaise contient des orientations spécifiques visant à répondre aux besoins en hébergement des travailleurs saisonniers.

L'étude porte sur les trois communes membres du SIGP formant un vaste territoire comprenant la station de **la Grande Plagne**, qui est une station de sports d'hiver et d'été reliée par un téléphérique à deux stations voisines (Les Arcs et Peisey-Vallandry) formant « **le Paradiski** ».

Dans le top 10 des stations des Alpes Françaises, la Plagne est la 1ère station la plus populaire au monde. Selon le communiqué de presse 2023/2024 du SIGP, ce territoire compte plus de **56.000 lits touristiques**.



L'aménagement de cette station est structurée selon **11 stations villages**. On distingue les stations d'altitude, qui se trouvent sur les communes d'Aime la Plagne et la Plagne Tarentaise, et qui sont Plagne Aime 2000, Plagne centre, Plagne village, Plagne 1800, Plagne bellecôte, Belle Plagne, Plagne Soleil, distinguées des stations de moyenne altitude de Plagne Montalbert à Aime La Plagne et de Montchavin-Les Coches sur La Plagne Tarentaise ainsi que Champagny située sur la Commune de Champagny-en-Vanoise. L'ensemble des pistes forment le **domaine de la Grande Plagne** administré par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP).

### ➤ La connaissance et la prise en compte

Depuis les années 95, la thématique sur les besoins en logement saisonnier est au cœur de la politique départementale en Savoie. En 2009, une étude a été menée afin de cerner l'impact de cette politique et les besoins résiduels à traiter. Plusieurs opérations (résidences saisonnières) financées en partie par le Département et les employeurs ont vu le jour entre 2003 et 2006 proposant ainsi environ 285 logements saisonniers répartis sur les communes d'Aime-la-Plagne et la Plagne Tarentaise.

D'autres actions des collectivités sont venues améliorer la situation du logement saisonnier sur ce territoire, comme la création d'une maison des saisonniers et d'une maison des propriétaires, l'acquisition d'un nombre important de logements destinés aux travailleurs saisonniers. La volonté des élus et des socioprofessionnels fait émerger des solutions pour pallier cette problématique. Cependant, les Communes se heurtent souvent à des contraintes en lien avec la rareté et/ou la cherté du foncier, le faible taux d'occupation à l'année et la difficulté de mobiliser le parc privé, plus particulièrement les logements vacants, les lits touristiques et les « lits tièdes et/ou froids ».

Les chiffres issus des conventions réalisées dans plusieurs communes du Département révèlent un manque de plus de 2000 lits pour les saisonniers à l'échelle de la Savoie. <sup>5</sup>

La situation du logement saisonnier est donc bien présente, avec un parc d'hébergements sur les communes d'Aime-la-Plagne et La Plagne Tarentaise mais peu sur la commune de Champagny-en-Vanoise où l'activité saisonnière est moins importante. Ces communes n'avaient pas d'obligations, seulement celles de répondre à des besoins localement ressentis et/ou exprimés par les employeurs. Nombre de résidences de tourisme et d'hôtels ont été construits depuis, donnant lieu ou non à la réalisation de logements pour les saisonniers.

### >> Prescriptions du SCOT

Toutefois des obligations ont été édictées depuis les documents d'urbanisme, notamment dans le règlement du SCOT de la Tarentaise de 2017.

**Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT TARENDAISE-VANOISE mentionne pour toute nouvelle construction touristique « de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher, le pourcentage de lits dédiés aux saisonniers ne pourra pas être inférieur à 10% du nombre de lits touristiques créés ».**

Dans le but de répondre aux besoins de logements des saisonniers le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT (Point 2.6)** prévoit de donner la priorité au développement des logements en station et donc certaines polarités urbaines dont « Aime-Macôt » mais aussi de travailler sur la qualité des logements, et les typologies (produire de plus grands logements pour des familles). Enfin le SCOT propose d'envisager de nouvelles alternatives: logements saisonniers temporaires, remise sur le marché de logements sociaux vacants, etc...

*CF. p 36 du SCOT TARENDAISE-VANOISE: approuvé le 14 décembre 2017*

#### « PRESCRIPTIONS

- *Sur chaque territoire intercommunal, il devra être instauré à minima un des principes suivants en faveur de l'hébergement des saisonniers:*
  - *Un pourcentage ou une règle de proportionnalité de lits dédiés aux saisonniers à créer en parallèle de nouveaux lits touristiques;*
  - *La production de foyers saisonniers ou l'acquisition / transformation de logements existants à destination des saisonniers à concurrence des besoins estimés;*
  - *Une action PLH de mobilisation temporaire de logements vacants ou d'hébergement touristique peu attractif.*
- **Pour les projets hôteliers et para-hôteliers de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher, le pourcentage de lits dédiés aux saisonniers ne pourra pas être inférieur à 10% du nombre de lits touristiques créés**

### >> Maison des saisonniers

#### ➤ Un pôle d'aide et d'informations multiples pour les saisonniers



Les actions 4.1 et 4.2 de la précédente convention a été concrétisée avec :

- La création d'un 0,5 ETP dédié au sein du SIGP.
- un pôle dédié à l'amélioration de l'habitat pour les travailleurs saisonniers et leurs employeurs
- Un cadre spécialisé à mi-temps et présent sur l'année pour accompagner le dispositif.

La Maison des saisonniers située sur La Plagne Centre est un relais d'information et de connections avec les travailleurs saisonniers du territoire du SIGP depuis 2003.

La maison des saisonniers a de nombreuses missions qui ne s'arrêtent pas à la question du logement :

- **Le soutien à la recherche d'emploi** avec la mise à disposition d'offres d'emploi (sur La Grande Plagne et les autres stations de ski, sur le plan national voire international). La maison des saisonniers est aussi un service support avec l'aide à l'élaboration des CV et lettres de motivation, la possibilité d'imprimer des documents...
- Une Marque Employeur déployée depuis 2023 par la Grande Plagne
- **L'aide et le soutien des travailleurs saisonniers dans les démarches administratives.** Un point internet avec 3 ordinateurs est à disposition des saisonniers afin qu'ils puissent effectuer des démarches liées à l'emploi, la Formation, la CAF, la CPAM... Une préposée qualifiée les aident dans leurs demandes en ligne.
- Toutes les thématiques qui sont associées à la vie quotidienne des saisonniers en stations qu'elles soient professionnelle ou privée sont aussi abordées, telles que l'information sur le droit du travail, **la santé** et la mise à disposition d'**informations diverses** (brochures, affiches, flyers...).

**Le logement ne constitue qu'une des thématiques abordées par la maison des saisonniers,** essentiellement tournée vers la mise à disposition d'offres de locations de studios sur La Grande Plagne à la saison et d'informations sur les aides au logement.

Une personne à temps plein sur l'année anime cette Maison des Saisonniers.

### >> Maison des propriétaires

#### ➤ Un pôle d'informations pour les propriétaires

**Située au sein de l'Espace plagnard à Plagne Centre, la Maison des Propriétaires est un espace dédié à la rénovation immobilière, à l'hébergement touristique et aux propriétaires.**

Ce projet inauguré début 2024 est piloté par le chargé de mission habitat du SIGP. Cette maison des propriétaires a pour principaux objectifs : l'information, l'orientation et l'accompagnement des propriétaires pour les inciter à réaliser des travaux et à rénover les logements du parc existant. En effet, avec les nouvelles réglementations en lien avec la performance énergétique des bâtiments et la limitation de l'artificialisation des sols, les logements dégradés ne pourront plus être loués sans rénovation et les constructions neuves seront restreintes. Il est primordial d'accompagner les propriétaires pour qu'ils rénovent leurs appartements, leurs copropriétés ou leurs maisons, mais aussi pour répondre aux attentes de la clientèle des stations et pour faire face aux enjeux environnementaux.

La Maison des Propriétaires a un rôle important de sensibilisation et de mise en lien entre les différents acteurs du territoire sur la question de l'habitat en général (logements dégradés et/ou vacants, lits froids...) et des logements pour les travailleurs saisonniers en particulier.

La Maison des propriétaires est un guichet unique qui vise à aider les propriétaires dans leurs démarches et les conseiller au mieux dans leurs projets. Notamment, par la mise en relation directe avec les professionnels de l'architecture, du bâtiment et de la rénovation énergétique qu'ils peuvent rencontrer sur place. Les demandes administratives y sont facilitées en première intervention.

Une mise en lien avec la Maison des Saisonniers est favorisée en raison de la proximité des locaux et des personnels du SIGP. Les propriétaires désirants louer leurs logements à des travailleurs saisonniers pourront être ainsi orientés vers la Maison des Saisonniers où leurs demandes seront facilitées et valorisées.

*Diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal de la Grand Plagne.*

## **Partie 2**

# **ANALYSE QUANTITATIVE**

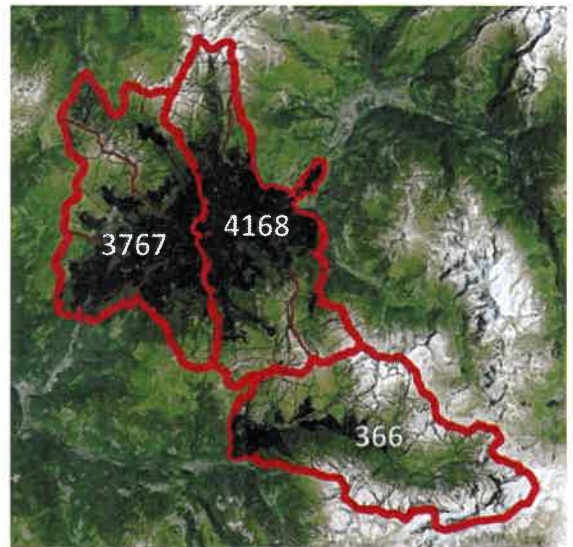
## >> Utilisation des DADS : Déclaration annuelle des données sociales

### DEFINITION

Les données de cadrage utilisées dans cette première partie de cadrage quantitatif sont issues des données DADS – Déclarations annuelles de données sociales – Tous les employeurs doivent annuellement renseigner les effectifs et les rémunérations versées. Ces données nous permettent d'établir un état des lieux précis de l'emploi au sein des trois communes du SIGP.

Ces données sont les mêmes exploitées lors de la précédente étude car l'accès aux statistiques pour les derniers millésimes de 2019 et 2021 nous a été refusé par l'INSEE en raison du secret statistique important. Il s'agit des données de 2015 comparées à celles de 2010. **Les DADS concernent les emplois salariés et non pas uniquement les contrats saisonniers.** Une analyse de l'emploi du territoire permet de connaître la place des travailleurs saisonniers sur le territoire.

Se pose donc la question de la fiabilité de ces données par rapport à l'évolution du territoire, essentiellement suite à la crise COVID.



Commune de Travail	Commune de Résidence	Nombre de Postes
Aime-la-Plagne		3767
Champagny-en-Vanoise	Toutes communes confondues	366
La Plagne Tarentaise		4168
<b>Ensemble des communes du SIGP</b>		<b>8301</b>

### ETAT DES LIEUX

## ➤ 8301 postes salariés en 2015

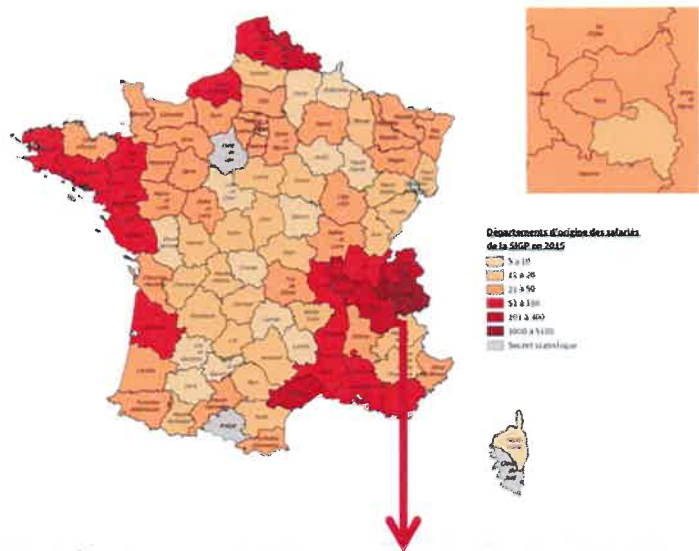
Le nombre de contrats a augmenté de 1,34% entre 2010 et 2015. En 2015, le territoire enregistre 8 301 postes salariés répartis en 6 130 contrats d'une période et 2 171 contrats de deux périodes. A titre de comparaison il y avait en 2010, 6 587 contrats d'une période et 1 604 contrats de deux, une période correspondant à un contrat. Pour un saisonnier, deux périodes peuvent être conclues sur un même contrat de travail (vacances de Noël et de février). Si le nombre de contrats d'une période rencontre une légère hausse en 5 ans, la part de contrats de deux périodes enregistre une hausse plus importante, avec une progression de 6,73 points passant de 19,6% à 26,15%.

Les Communes de la Plagne Tarentaise et d'Aime-la-Plagne concentrent la majorité des emplois, avec respectivement 4 168 et 3 767 contrats. L'activité salariale sur Champagny-en-Vanoise est plus restreinte avec 366 contrats.

## >> Origine des travailleurs saisonniers

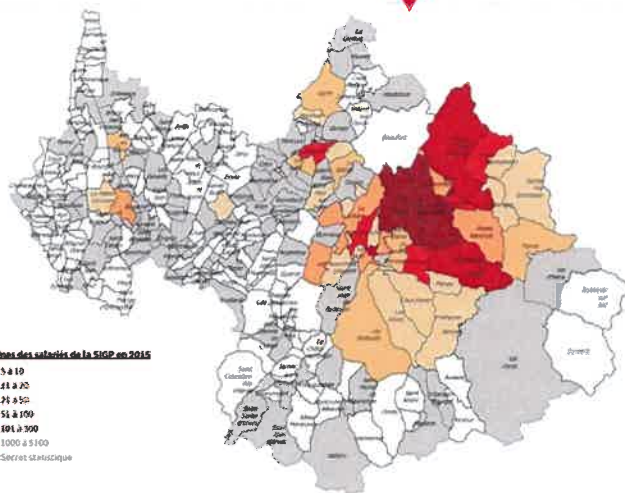
### ➤ 60% des saisonniers viennent de la Savoie

La plupart des contrats, concernent des personnes provenant de localités proches. 60% des contrats sont signés avec des saisonniers originaires de la Savoie. Cependant 40% proviennent de l'extérieur; notamment de la côte ouest/ La Bretagne, les Hauts de France, la Région Auvergne Rhône-Alpes, et la Provence Alpes Côte d'Azur.

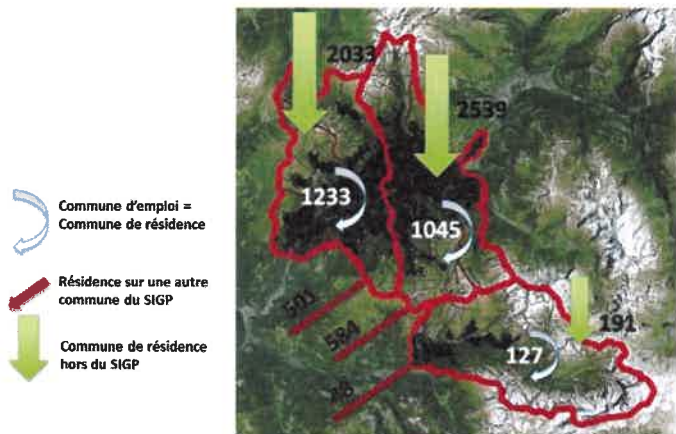


### FOCUS SUR LA SAVOIE

Au sein du département de la Savoie, la majorité des travailleurs saisonniers sont originaires de la Tarentaise avec 43 % des emplois concernant des résidents du SIGP. Les salariés savoyards extérieurs au territoire du SIGP résident de façon diffuse sur les communes proches (moins de 15 km) : 4% proviennent de Bourg-Saint-Maurice, et 1% pour chacune des communes suivantes : Aigueblanche, Albertville, Bozel, Landry, Moûtiers, Séez....



Les migrations « domicile travail » internes au territoire représentent 43% des postes: 48% sur Champagny-en-Vanoise, 46% sur Aime-la-Plagne et 39% sur la Plagne-Tarentaise.

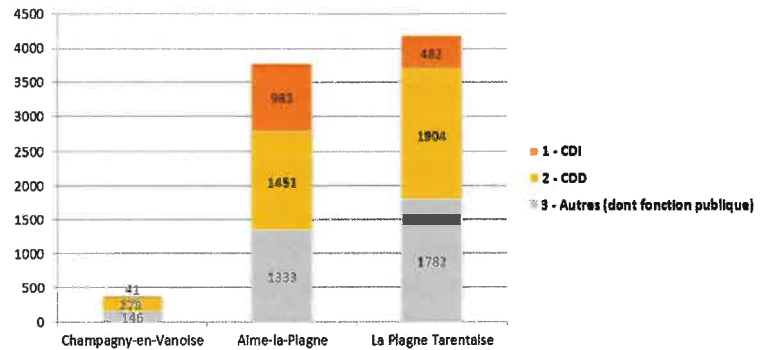


## >> Typologie de l'emploi des travailleurs saisonniers

### ➤ 43% de l'emploi du territoire en CDD (3 534 emplois en 2015)

(74% en Haute-Maurienne Vanoise)

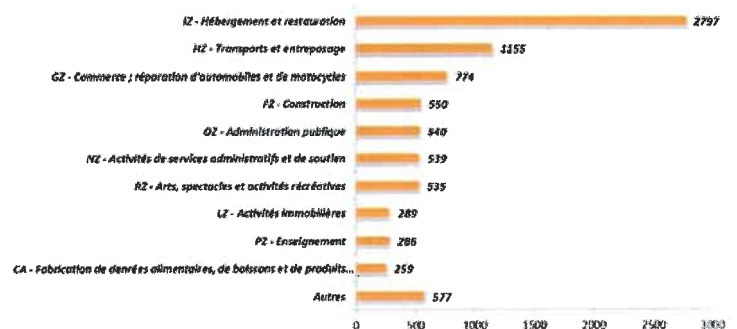
L'emploi salariés sur le SIGP se caractérise par une part importante mais non dominante de contrats à durée déterminée (CDD), avec une part significative pour le secteur de l'hôtellerie/restauration. Ce constat est caractéristique d'un territoire essentiellement tourné vers le tourisme induisant des contrats précaires sur le territoire. Pour autant, la part des autres contrats reste influant, à titre de comparaison les CDD représentaient 3/4 des contrats en Haute Maurienne Vanoise.



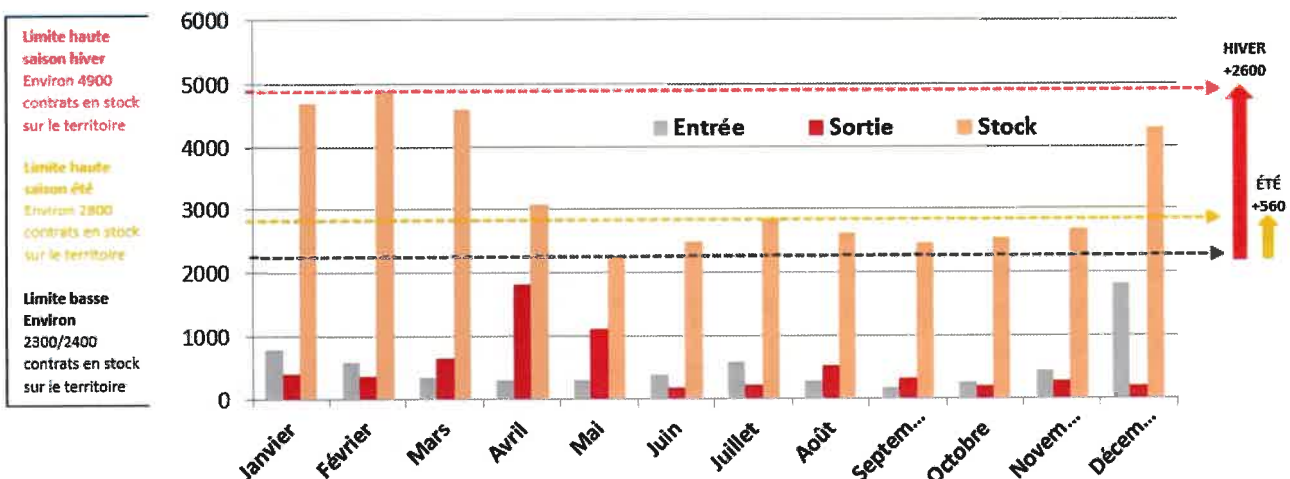
### ➤ 57% de l'emploi du territoire dans trois domaines d'activité

La majorité de l'emploi du territoire, 57%, se concentre dans les trois domaines d'activité que sont l'hôtellerie-restauration, le transport-entreposage et le commerce. La saisonnalité toutes activités confondues est caractérisée par :

- **une saison haute en été d'environ**
  - + 560 contrats saisonniers
- **une saison haute en hiver d'environ**
  - + 2 600 contrats saisonniers



### TOUTES ACTIVITÉS



La répartition des emplois à l'année connaît la plus forte variation dans le secteur de **l'hôtellerie restauration**. Le stock le plus haut, pour la saison hivernale est de 1 370 employés sur le mois de février pour descendre à 200 emplois en limite basse, au mois de mai. L'activité saisonnière en hébergement et restauration est principalement concentrée sur la saison hivernale.

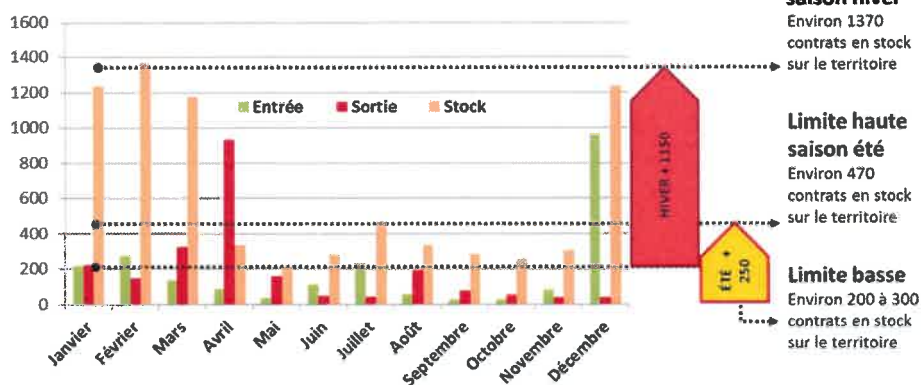
Pour les commerces, la limite haute du stock est d'environ 500 emplois en février pour une limite basse autour des 150 emplois en mai/juin soit une saisonnalité hivernale plutôt forte et estivale plutôt faible.

Enfin le secteur du transport-entreposage est le moins impacté par la dynamique saisonnière. Il faut savoir que ce secteur concerne principalement les emplois des sociétés de transports et d'une petite partie des emplois de la SAP (employés des remontées mécaniques uniquement). On compte 970 emplois en limite haute et 850 en limite basse l'été. C'est le seul secteur qui recrute seulement pour la saison hivernale avec environ 120 contrats en plus. Pour ce secteur, la différence n'est pas significative car la plupart des employés des remontées mécaniques de la SAP sont en contrat à l'année. Les autres employés de la SAP, plutôt identifiés saisonniers comme les caissières et les pisteurs sont classés dans une autre catégorie.

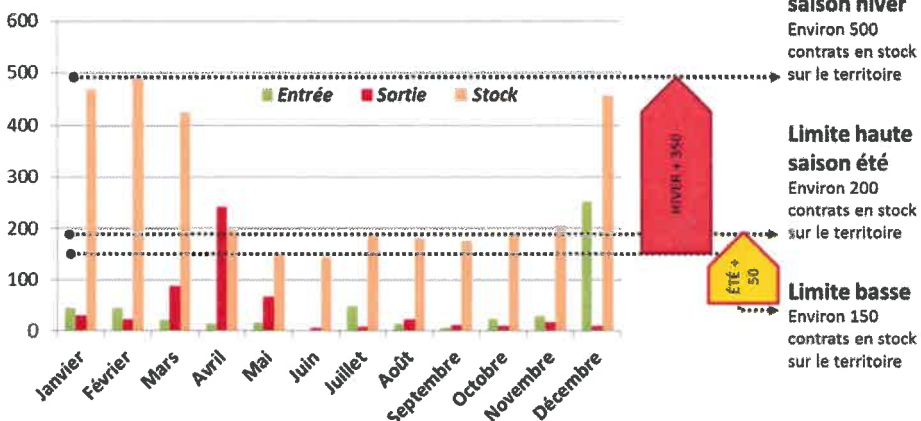
**Contrairement au secteur du commerce qui enregistre une hausse de 350 emplois supplémentaires pour la saison hivernale et 50 pour la saison estivale, l'hôtellerie-restauration se distingue avec un besoin supplémentaire de 1 150 emplois en hiver contre 250 en été.**

**En prenant en compte le nombre de contrats saisonniers nécessaire en limite haute en hiver, on constate que les 3 communes ont un besoin d'environ 2600 emplois saisonniers chaque année.**

## HÉBERGEMENT ET RESTAURATION



## COMMERCES ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES



*Diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal de la Grand Plagne.*

## **Partie 3**

# **ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE EXISTANTE ET POTENTIELLE**

### >> L'offre existante

#### Offre structurée saisonnières : Résidences

Présence de plusieurs résidences saisonnières. La capacité des foyers est d'environ :

**440 LOGEMENTS**

ainsi que 10 places dans un parking équipé sur la Plagne 1800.



- **FOYER GENEPI BELLE PLAGNE** – 54 logements
- **LA CHAPELLE HADRY LA PLAGNE BELLECOTE** – 63 logements
  - **LE ROGNAIX LA PLAGNE CENTRE** – 90 logements
  - **LE JOVET LA PLAGNE CENTRE** – 20 logements
  - **LE HILTON PLAGNE 1800** – 18 logements
- **LES CHARMETTES LES CHARMETTES** – 84 logements
- **RÉSIDENCE AUX COCHES LES COCHES** - 30 logements
- **MAISON COMMUNALE DE MONTCHAVIN MONTCHAVIN** - 8 logements
  - **Projet PARKING** – eau/électricité PLAGNE 1800 – 10 places
  - **LE CERVIN** – PLAGNE SOLEIL – 62 logements / 112 lits
    - **LES LODGES** – PLAGNE CENTRE – 13 lits
    - **ÉCOLE MÂCOT** — 8 lits

### Le Parc social

Le parc social fait partie aussi de l'offre potentielle en logements pour les travailleurs saisonniers. Certains saisonniers éligibles et ayant pérennisés leurs emplois y sont locataires à l'année (seul ou en colocation). Cette offre reste moins chère qu'une location saisonnière à la saison. On remarque une baisse d'un peu moins de 4% des logements attribués par rapport aux données de 2017.

Commune	Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2023	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2023	Taux de rotation
La Plagne Tarentaise	O.P.A.C. DE LA SAVOIE	200	27	14%
La Plagne Tarentaise	FONCIERE DI 01/2005	84	0	0%
La Plagne Tarentaise	S.A. LES HALPADES	16	2	13%
Aime-la-Plagne	O.P.A.C. DE LA SAVOIE	200	10	5%
Champagny-en-Vanoise	O.P.A.C. DE LA SAVOIE	45	3	7%

	Étiquettes de lignes	T1	T2	T3	T4	T5	Total général
Nombre de logements	Aime-la-Plagne	30	21	79	57	13	200
	Champagny-en-Vanoise	4	9	20	11	1	45
	La Plagne Tarentaise	54	91	79	59	17	300
	<b>Total général</b>	<b>88</b>	<b>121</b>	<b>178</b>	<b>127</b>	<b>31</b>	<b>545</b>
Nombre de demandes de logement en attente au 31/12/2023	Aime-la-Plagne	17	22	31	14	1	85
	Champagny-en-Vanoise	3	4	2	1	0	10
	La Plagne Tarentaise	15	13	4	4	2	38
	<b>Total général</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>37</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>133</b>
Nombre de logements attribués dans cette commune en 2023	Aime-la-Plagne	1	0	5	4	0	10
	Champagny-en-Vanoise	0	0	1	2	0	3
	La Plagne Tarentaise	3	8	13	3	2	29
	<b>Total général</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>42</b>
Offre Satisfaite	Aime-la-Plagne	6%	0%	16%	29%	0%	1%
	Champagny-en-Vanoise	0%	0%	50%	200%	0%	30%
	La Plagne Tarentaise	20%	62%	325%	75%	100%	76%
	<b>Total général</b>	<b>11%</b>	<b>21%</b>	<b>51%</b>	<b>47%</b>	<b>67%</b>	<b>32%</b>

### >> Projets réalisés

Plusieurs projets en faveur du logement des travailleurs saisonniers ont vu le jour :

- **La Plagne Tarentaise :**

#### **Résidence saisonnière « Cervin »**

Une importante opération d'acquisition par préemption de 62 logements représentant **112 lits** au Cervin sur Plagne Soleil a été portée par la Commune de La Plagne Tarentaise avec l'appui du chargé de mission habitat du SIGP pour la création de logements pour l'hébergement des saisonniers. La moitié des 62 logements de la résidence sont réservés aux saisonniers de la Commune et l'autre moitié est ouverte aux socioprofessionnels de la Commune.

#### **Plagne Soleil:**

Un projet immobilier « White Pearl - LODGES & SPA » a été livré en 2022. Le programme est composé de 91 logements touristiques dont 2 logements pour les saisonniers (**2 lits**).

#### **Plagne 1800**

Mise en place d'une aire de camping-car saisonniers avec une capacité d'accueil de **10 emplacements**. La Commune a trouvé sur Plagne 1800 une aire qu'elle a équipé pour accueillir les saisonniers qui optent pour ce type d'hébergement. Même si cette alternative reste marginale, elle permet toutefois, aux saisonniers d'avoir un endroit identifié et pourvu de tous les équipements nécessaires contre une petite participation financière.

#### **Plagne Centre**

- Le projet MANAKA a été livré fin 2023. La résidence est composée de 108 logements, dont **10 lits** destinés aux travailleurs saisonniers.
- La Résidence LODGES 1970 est composée de logements réservés aux sapeurs pompiers par le SDIS (**8 à 10 lits**) et **3 lits** mis à disposition par le SIGP aux saisonniers de la gendarmerie nationale.

Une offre de **145 à 147 lits et/ou emplacements en camping-car** pour les travailleurs saisonniers a été créée entre 2020 et 2023

### >> Projets en cours

Projets en cours d'étude ou de réalisation :

- **Commune d'Aime la Plagne**

#### **Plagne Montalbert :**

- Les programmes immobilier « White Pearl Nexalia » et « Terressens » ont été lancés en intégrant un programme de réalisation de logements destinés aux travailleurs saisonniers. Le 1er programme (WPN) devenu « Le Snoroc » composé de 60 logements touristiques, a été livré en décembre 2022. Le second programme, devenu « Le Coeur des Cimes », composé de 61 logements touristiques est en cours de construction avec une livraison prévue pour décembre 2026.

Les deux programmes ont mis en place un exploitant en commun de leur résidence de tourisme « l'entreprise MMV » et ont mutualisé la gestion des logements saisonniers créés à savoir, pour les deux programmes, un ensemble de 19 logements saisonniers représentant **50 lits**.

- La commune étudie sur le secteur de Montalbert la création d'un bâtiment destiné à l'occupation des travailleurs saisonniers sur un terrain privé. Le projet porté par un opérateur privé – le groupe Mercier - pourrait aboutir à la création de **40 à 50 logements** saisonniers de 20 à 25 m<sup>2</sup>.

#### **La Plagne/Aime 2000,**

Le projet touristique de 3500 lits touristiques dont **350 lits** pour les saisonniers prévu et porté par Pierre & Vacances n'a pas abouti à ce jour. Des discussions sont en cours avec des repreneurs pour un projet de dimension revu à la baisse et qui, s'il devait aboutir, intégrera la création de logements saisonniers à même proportion.

- **Commune de Champagny en Vanoise :**

Projet de rénovation et de transformation de l'ancien presbytère appartenant à la Commune pour la création de **5 logements** de 18 à 40 m<sup>2</sup> et la rénovation de 2 logements existants (7 à 9 lits au total) destinés aux saisonniers. Le projet est en cours et nécessite une validation politique concernant le budget. Toutefois, le choix du maître d'œuvre et la signature des marchés ont été validés fin juin 2024.

Etant donné que le manque de logements sur la Commune n'est pas très important (environ 5 à 10 logements) le projet pourrait combler cette carence et répondre temporairement aux besoins actuels.

### >> Projets en cours

- **Commune de La Plagne Tarentaise :**

- La Commune étudie depuis plusieurs mois la construction d'un bâtiment sur un terrain communal à destination des travailleurs saisonniers, qui serait réalisé par un opérateur privé et qui permettrait la création **d'une trentaine de lits** affectés aux saisonniers. Le montage de l'opération n'est pas déterminé à ce jour et l'étude est en cours .

**- Les Balcons**

Un programme immobilier qui devrait être lancé dans les 2 années à venir, porté par le groupe Thirode. Ce projet serait composé de 32 logements touristiques et **d'un logement pouvant accueillir 4 lits** à destination des travailleurs saisonniers.

**- Chalet des Moutons**

Il s'agit d'un projet de réalisation d'un complexe hôtelier de 6000 m<sup>2</sup> de surface de plancher d'hébergement touristique sur Plagne Bellecôte. À ce jour, des travaux de terrassement et d'installation des réseaux ont été réalisés en partie, mais la poursuite du programme n'est pas planifiée. Un permis de construire modificatif a été délivré en septembre 2023.

### >> Projets en réflexion

Projets en réflexion pour la création de logements pour les saisonniers sur les 3 communes :

- **Commune d'Aime La Plagne :**

**Logements permanents en vallée:**

Au pied de la station de La Plagne sur une zone dénommée « Aire de chainage » un terrain situé sur la commune de La Plagne Tarentaise et appartenant à Aime La Plagne, fait l'objet d'une étude sur la construction d'un bâtiment qui pourrait être un mixte entre une partie destinée à du logement permanent d'accession à la propriété ( par exemple sous forme de Bail Réel et Solidaire) et une autre partie destinée à du logement saisonnier. Pour que ce projet puisse avancer, une collaboration entre les 2 communes est mise en œuvre car le foncier est soumis au PLU de la Plagne Tarentaise et la maîtrise d'ouvrage revient à Aime la Plagne.

Actuellement le modèle existant à la Plagne depuis 20 ans est économiquement viable malgré un usage des logements de 5 mois seulement. Avec cette solution en Vallée, une occupation sur toute l'année peut être assurée, ce qui rendrait l'économie de ce modèle optimum, à fortiori, avec les liaisons de transport public.

- **Commune de Champagny en Vanoise :**

Plusieurs possibilités de projets portés par la Commune pour la rénovation de locaux communaux afin de les transformer en logements destinés aux saisonniers ou à la location à l'année. Notamment, la rénovation d'un appartement à côté des locaux des services techniques de la Commune, qui pourrait être transformé en **2 logements pour 1 et 2 personnes (3 lits)**.

Une volonté de modifier le PLU afin de permettre à de nouveaux projets d'émerger, notamment, des commerces, restaurants, hôtels...

Beaucoup de résidences secondaires qui sont souvent des lits froids ou tièdes, pourraient être mobilisées l'hiver pour accueillir des saisonniers.

*Diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal de la Grand Plagne.*

## **Partie 4**

# **ANALYSE QUALITATIVE DE LA DEMANDE EN LOGEMENTS SAISONNIERS**

## >> Contexte et méthodologie d'enquête & d'entretiens

### Objectifs :

L'objectif de ces enquêtes est d'utiliser les données recueillies pour la réalisation d'un nouveau diagnostic des besoins en logements saisonniers sur le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal de la Grand Plagne via les travailleurs saisonniers et les employeurs du territoire. L'analyse est faite avec une vision à la fois quantitative (profil des saisonniers, demandes, besoins, problématiques) mais aussi qualitative via la possibilité de laisser des commentaires et des questions ouvertes.

Les résultats de ces enquêtes comparées à celles réalisées en 2019, nous permettront de mesurer l'évolution des besoins en lien avec les logements des saisonniers.

### Diffusion des deux enquêtes :

- **Une enquête à destination des travailleurs saisonniers**
- **Une enquête à destination des employeurs de travailleurs saisonniers**

Les questionnaires d'enquête ont été créés sous la forme d'un questionnaire web à compléter directement en ligne. Les deux enquêtes ont été diffusées par l'Office du Tourisme sur sa Newsletter du 27/03/2024.

Les enquêtes ont été complétées par **11 entretiens avec les socioprofessionnels du territoire** afin d'avoir une vision plus qualitative des besoins et des problématiques des employeurs de travailleurs saisonniers.

## ENQUETE SAISONNIERS

**Principales thématiques de l'étude (voir questionnaire complet en annexe)**

### **DONNEES DE CADRAGE**

Situation personnelle du travailleur saisonnier (origine, âge, structure du ménage)

Activité professionnelle (saisonnalité, secteur d'activité, contrat, localisation de l'emploi, salaire)

### **ETAT ACTUEL**

Moyen de locomotion, lien domicile / travail

Mode d'accès au logement, typologie du logement actuel (occupants, loyer, charges, colocation)

Satisfaction ou insatisfaction par rapport au logement actuel

### **SOUHAIT**

Nature de l'hébergement souhaité

Les réponses qui portaient sur un emploi multisite (ex: La Plagne Tarentaise et Aime-la-Plagne) ont été comptabilisées dans le bilan de chaque commune concernée. L'addition des résultats des trois communes ne constitue donc pas le bilan du territoire, en effet quelques réponses sont en compte double.

## ENQUETE EMPLOYEURS

Principales thématiques de l'étude (voir questionnaire complet en annexe)

### **DONNEES DE CADRAGE**

Secteur d'activité et localisation de l'activité

Nombre d'employés permanents, saisonniers été ou hiver

Nombre d'employés saisonniers en été et hiver donc extérieurs au territoire

### **ETAT ACTUEL**

Problèmes de recrutement lié à la question du logement

Proposition d'un hébergement aux travailleurs saisonniers : typologie de cet hébergement

### **SOUHAIT**

Nature de l'hébergement souhaité

Possibilité de rentrer dans un dispositif de gestion des logements (foyer saisonniers, dispositif)

Souhait d'acquisition d'un logement à destination du personnel saisonnier

## ENTRETIENS EMPLOYEURS

Des **entretiens réalisés à distance (téléphone ou visioconférence)**

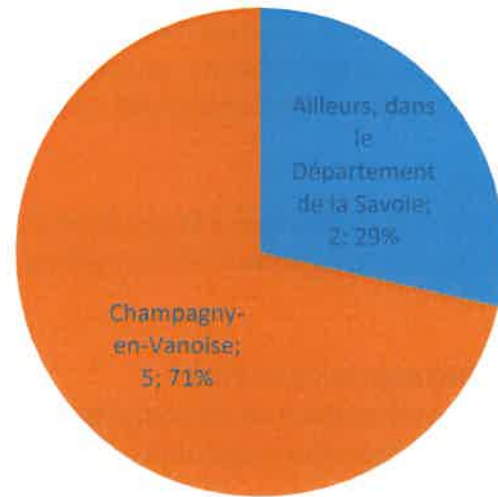
- ✓ Un bon accueil et une bonne coopération
- ✓ Un intérêt positif à cette enquête
- ✓ Une forte attente sur le territoire des suites du diagnostic
- ✓ Une bonne connaissances des projets en cours

## >> Profil des saisonniers ayant répondu à l'enquête

### 7 RÉPONSES DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS SUR CHAMPAGNY-EN-VANOISE

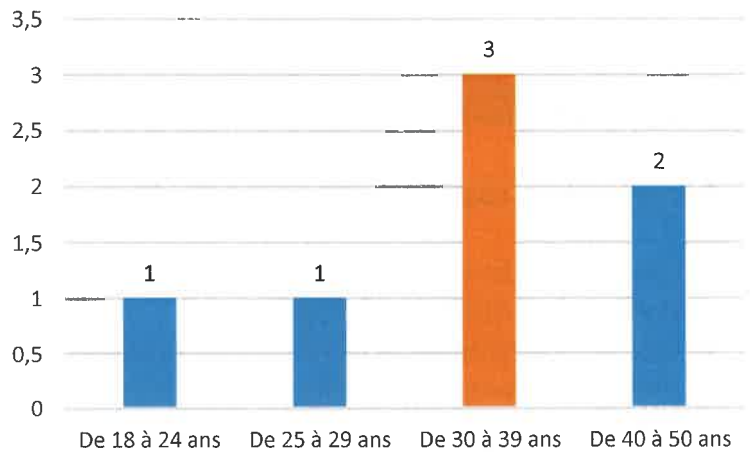
#### ORIGINE

Les travailleurs saisonniers qui ont répondu à l'enquête sont tous originaires de la Savoie. La majorité de ces saisonniers sont des habitants de la Commune (71%). Cela rejoint les réponse des employeurs par rapport à l'origine de leurs saisonniers.



#### AGE

Les travailleurs saisonniers qui ont répondu à l'enquête sont majoritairement âgés de moins de 40 ans : 2 saisonniers ont moins de 30 ans et 3 ont entre 30 et 39 ans et 2 ont entre 40 et 50 ans et aucun saisonnier ayant répondu à l'enquête n'est âgé de plus de 50 ans.

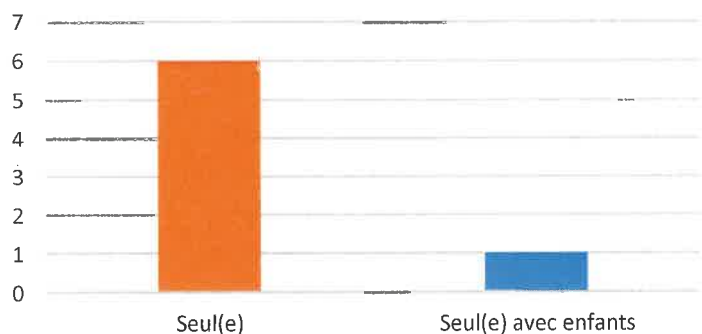


#### MENAGE

Les saisonniers sont majoritairement seuls (6 réponses) et un ménage seul avec enfants.

La composition des ménages de cet échantillon suppose que les logements proposés par les employeurs (petites surfaces) correspondent à leurs besoins.

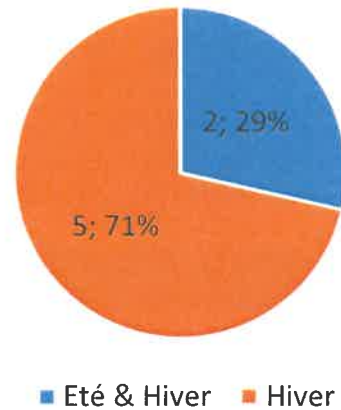
#### Composition des ménages



## >> Les saisonniers et leur emploi

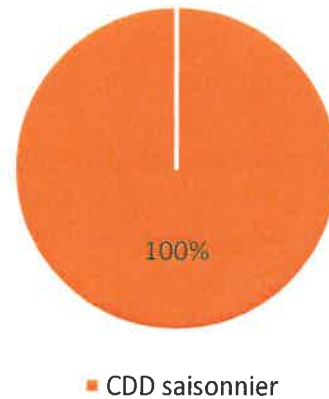
### SAISONNALITÉ

Les travailleurs saisonniers qui ont répondu à l'enquête sont majoritairement des saisonniers hivernaux (71%). 2 des 7 saisonniers font également la saison estivale, dont 1 travailleur indépendant originaire de la Commune.

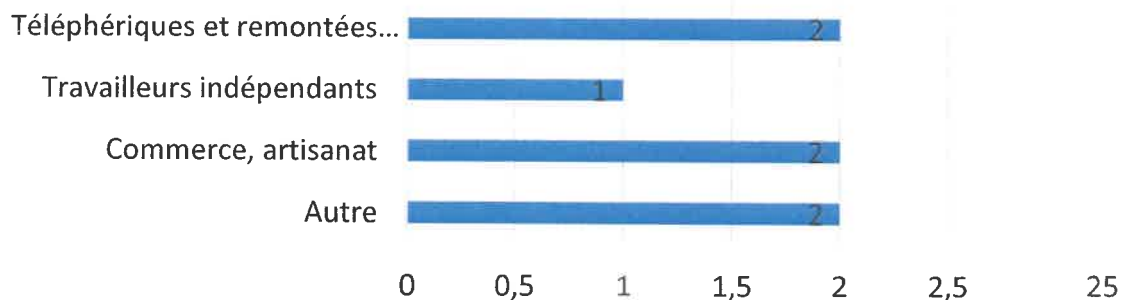
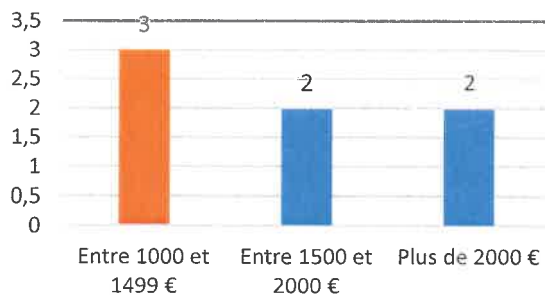


### EMPLOI

L'ensemble des travailleurs saisonniers ayant répondu à l'enquête sont en CDD saisonniers.

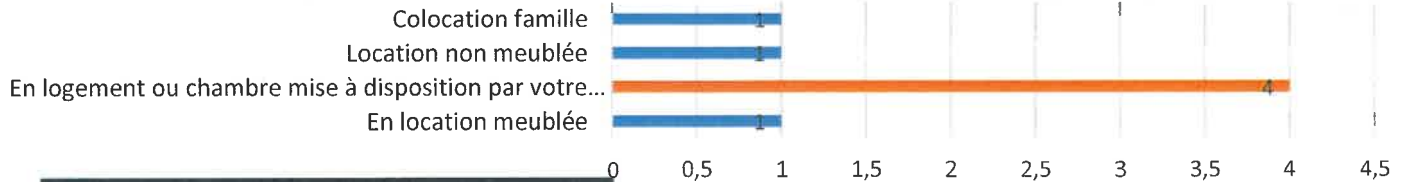


Les salaires sont relativement variés. 4 des 7 saisonniers répondants gagnent plus de 1500€ net par mois. Les 2 saisonniers qui touchent plus de 2000€ sont des employés des remontées mécaniques...



## >> Les saisonniers et leur logement

### 2 SAISONNIERS SUR 7 ONT EU DES DIFFICULTÉS À TROUVER UN LOGEMENT



#### TYPE DE LOGEMENT

3 des saisonniers habitent à moins de 5km de leur lieu d'emploi, 3 habitent à moins de 10km sur les communes avoisinantes et 1 saisonniers est logé à plus de 10km de son lieu de travail.

Les 4 saisonniers qui ne sont pas logés sur la commune se déplacent en voiture.

Sur les 6 réponses, 2 sont logés dans un logement meublé, 4 dont le logement à été fourni par l'employeur. Un saisonnier est en colocation chez sa famille.

Les types de logements sont divers sur Champagny-en-Vanoise, avec une majorité de T2 occupés par 1 ou 2 personnes.

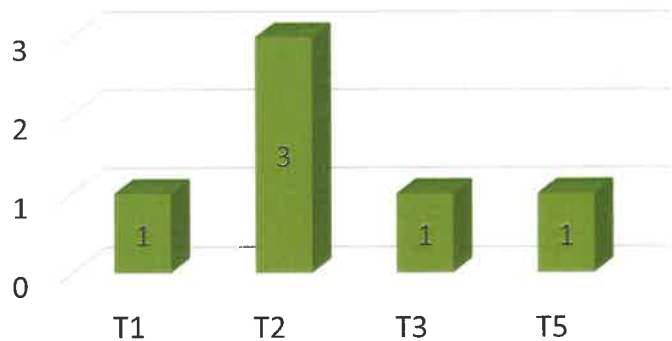
#### DIFFICULTES & SOUHAITS

Tous les saisonniers ayant répondu à l'enquête sont satisfaits de leurs logements actuels. Cependant, selon ces mêmes saisonniers, les deux freins les plus souvent rencontrés lors de leur recherche de logements est : la disponibilité des logements et la qualité de ceux qu'ils ont pu visiter. LA cherté des loyers n'est pas mentionné car la plupart des saisonniers répondants sont logés gratuitement par leurs employeurs.

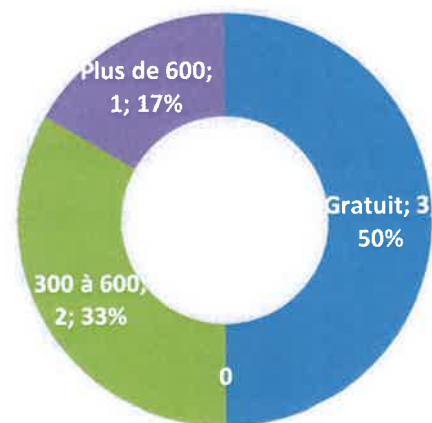
**Sur 7 réponses:** 5 saisonniers souhaitent un logement individuel, 4 préfèrent un logement en station : 1 une place en colocation, 1 une place en résidence saisonnière, et 3 un logement à proximité immédiate de l'emploi.

*« Trop de logement touristique, prix trop élevé des logements à l'année (pour le peu qu'on trouve!), tout est fait pour faire fuir les locaux. Bâtiments avec des logements sociaux trop peu ou achat d'appartements/terrain pour les travailleurs inabordable... Tout est fait pour que les travailleurs/famille partent en vallée. »*

#### 1/2 occupants



#### Montant du loyer mensuel hors charges (sans la participation de l'employeur)



26

## >> Profil des employeurs ayant répondu à l'enquête

### 9 RÉPONSES D'EMPLOYEURS SUR CHAMPAGNY-EN-VANOISE

#### CONTEXTE

**100%** des employeurs ont une volonté de fidélisation de leurs salariés

**78%** des employeurs expriment que la question du logement pose des problèmes de recrutement

Sur les **9** réponses d'employeurs, le nombre total d'employés saisonniers extérieur au territoire sont de **41** saisonniers en été et **61** saisonniers sur la saison hivernale.

**78% des employeurs proposent un hébergement en direct à leurs travailleurs saisonniers** essentiellement sur Champagny-en-Vanoise

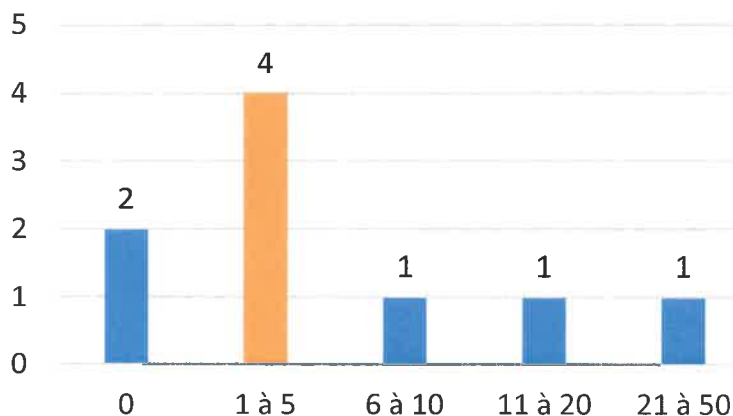
« Nous arrivons à proposer 2 studios seulement. Sous réserve (à chaque saison) que la personne qui nous loue les logements reconduise les contrat de location. »

7 employeurs sur 9 proposent des logements pour 1 ou 2 personnes et ces logements concernent davantage des petites typologie (6 studios, 4 T1, 2 T2). 3 T3 et 1 T4 sont également loués en logements individuels meublés pour 1 ou 2 personnes.

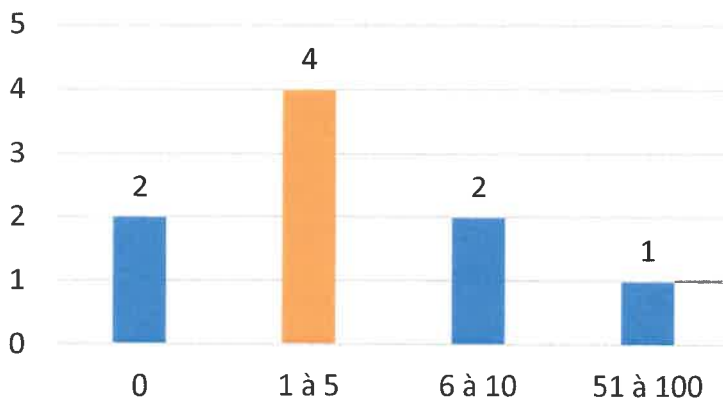
7 employeurs proposent un appartement ou studio indépendant, dont 6 proposant 1 à 5 lits et 1 entre 6 à 10 lits.

2 employeurs proposent une chambre ou un appartement au sein de leur établissement dédié au personnel : 1 à 5 lits.

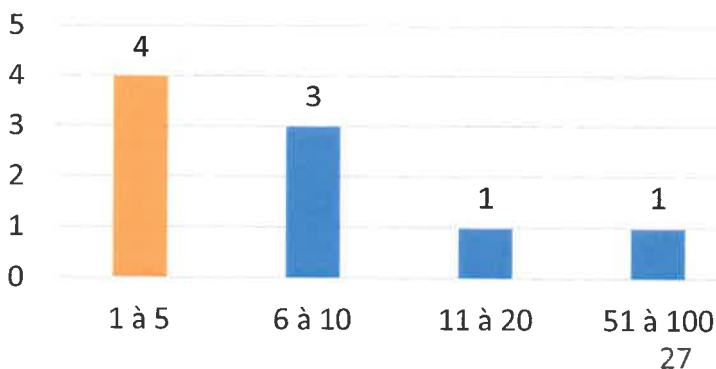
#### Employés permanents



#### Employés saisonniers en été



#### Employés saisonniers en hiver



## CONTEXTE

**6 employeurs seraient prêts à participer à un dispositif de gestion des logements (foyer saisonniers, dispositif...).**

**4 sur 9 employeurs seraient intéressés par l'acquisition d'un logement pour leur personnel saisonnier.**

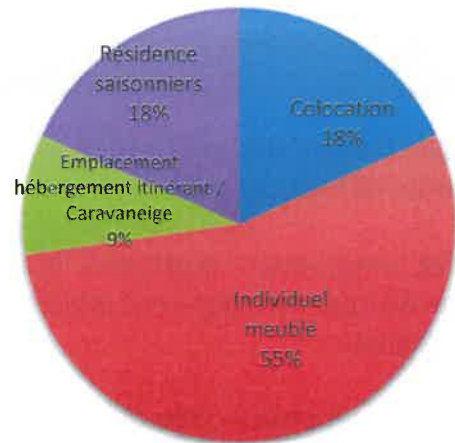
## SOUHAITS DES EMPLOYEURS

Plus de la moitié des employeurs souhaitent un logement individuel meublé (majoritairement studio ou T1) pour leur travailleurs saisonniers, ce qui est aussi le mode d'habitat qui revient principalement comme souhait des travailleurs saisonniers. 1 employeurs souhaitent une place en résidence saisonnière et 2 une place en colocation et 1 emplacement en hébergement itinérant.

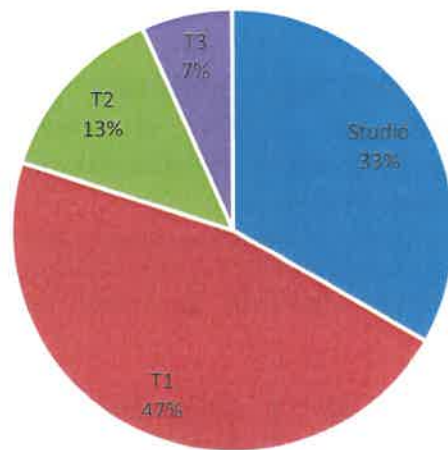
Les logements souhaités sont davantage des logements de petite typologie, essentiellement des studios ou T1.

Le montant de loyer maximum à titre individuel en cas de colocation est d'environ 400/500€.

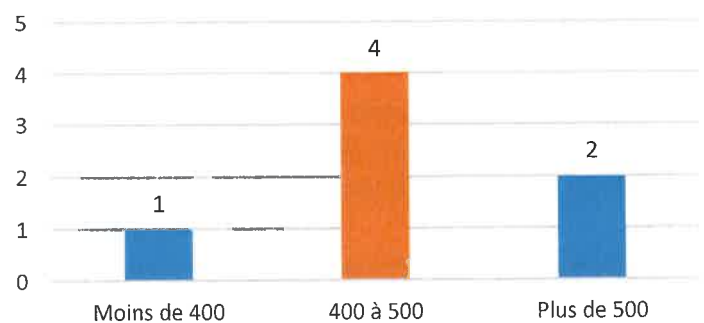
## Nature de l'hébergement souhaité par les employeurs



## Typologie souhaitée par les employeurs



## Loyer maximum souhaité par les employeurs



## >> Profil des saisonniers ayant répondu à l'enquête

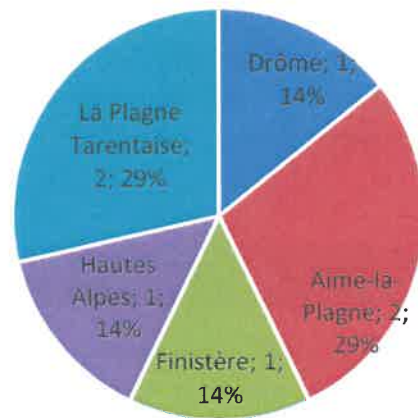
### 7 RÉPONSES DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS SUR AIME-LA-PLAGNE

#### ORIGINE

Les travailleurs saisonniers qui ont répondu à l'enquête sont majoritairement originaires de la Savoie : 63% des réponses. 100% de ces derniers habitent sur le territoire du SIGP.

37% des travailleurs saisonniers viennent de départements plus lointains (Hautes-Alpes, Finistère ...).

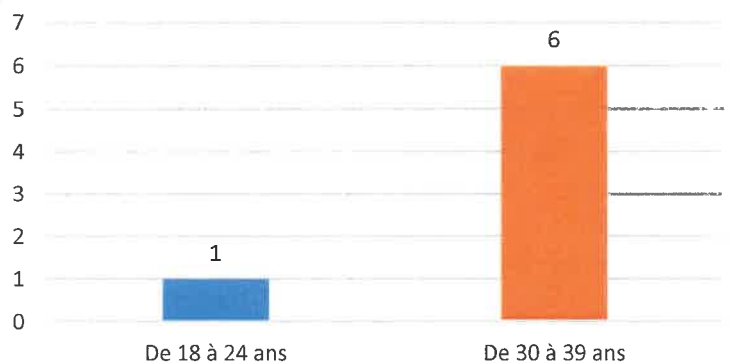
Origine des saisonniers



#### AGE

Les travailleurs saisonniers qui ont répondu à l'enquête sont tous âgés de moins de 40 ans, dont 6 saisonniers âgés de 30 à 39 ans, majoritairement en couple sans enfants.

Age des saisonniers



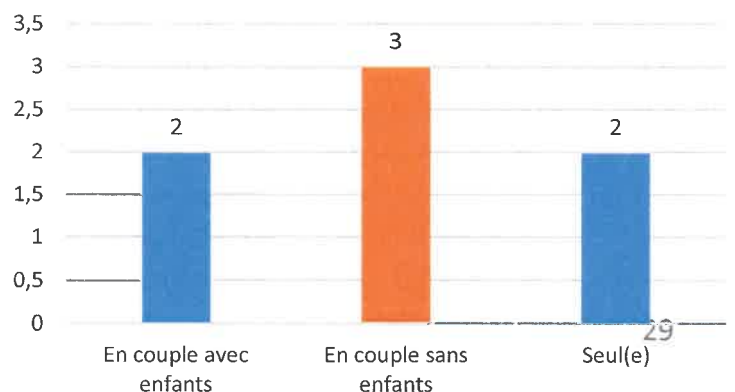
#### MENAGE

Une majorité des saisonniers sont en couple (avec ou sans enfants).

Seulement 2 saisonniers sont seuls.

Cela suppose aussi d'autres formes d'habitat qui ne correspondent pas forcément aux offres de logements proposées par les employeurs (92% des logements proposés sont des studios ou T1)

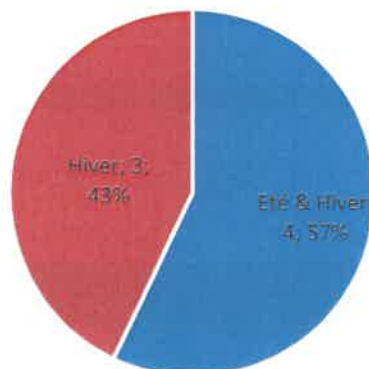
Composition des ménages saisonniers



## >> Les saisonniers et leur emploi

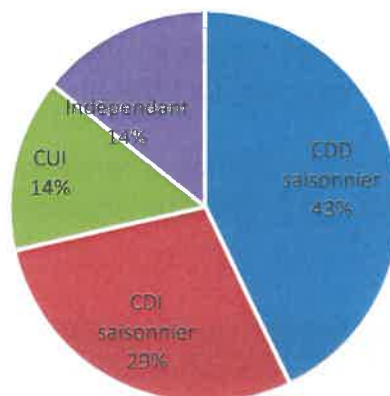
### SAISONNALITE

Les travailleurs saisonniers qui ont répondu à l'enquête sont davantage saisonniers hivernaux (57%). Pour autant près de la moitié des saisonniers font les deux saisons hiver et été (43%).



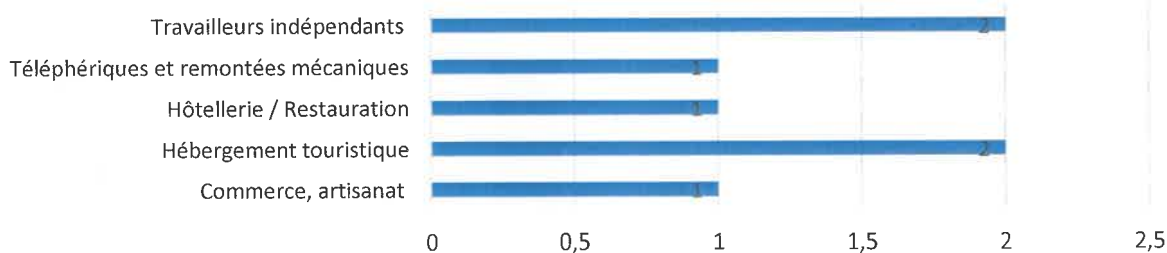
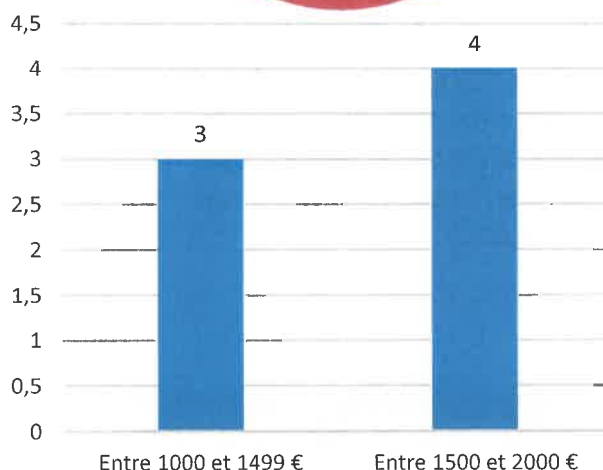
### EMPLOI

43% des travailleurs saisonniers ayant répondu à l'enquête sont en CDD saisonniers et 29% en CDI saisonnier.



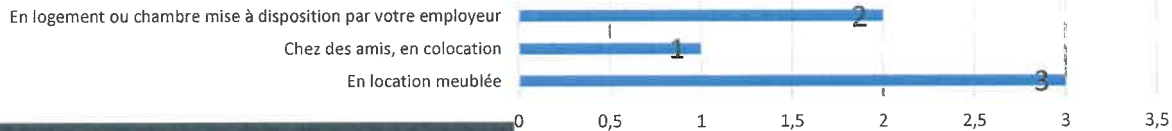
Les salaires sont globalement inférieurs à 2000€ net par mois, avec 3 réponses de saisonniers qui gagnent entre 1000 et 1500€ net par mois.

Dans les réponses, 2 saisonniers travaillent dans l'hébergement touristique, 2 travailleurs indépendants. Les 3 autres saisonniers travaillent chacun dans un commerce, dans les remontées mécaniques et dans l'hôtellerie et restauration.



## >> Les saisonniers et leur logement

### 83% DES SAISONNIERS SONT SATISFAITS DE LEUR LOGEMENT



#### TYPE DE LOGEMENT

Sur les 6 saisonniers ayant répondu à la question, 5 habitent à moins de 5 km de leur lieu d'emploi.

Sur les 7 réponses, 1 saisonnier est logé dans un logement ou une chambre mise à disposition par son employeur et un autre est logé par l'employeur de son conjoint, 3 sont logés dans un logement meublé. Aussi, un saisonnier est logé gratuitement par sa famille, et un autre est en colocation avec des amis qui l'ont aidé dans sa recherche de logement.

Les types de logements sont divers sur Aime-la-Plagne avec une majorité de studios.

**Se pose la question de la sur-occupation sur un logement T1 occupé par 3 ou 4 occupants (de la même famille).**

#### DIFFICULTES & SOUHAITS

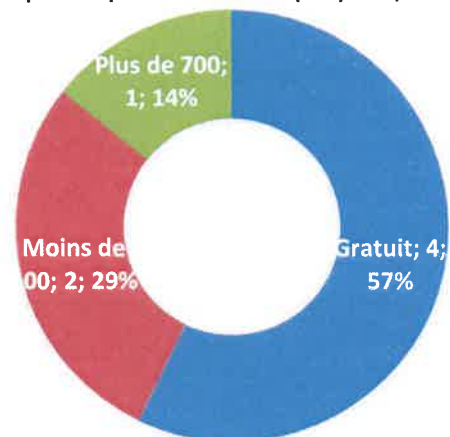
5 saisonniers sur 6 sont satisfaits de leur logement actuel; l'insatisfaction du saisonnier restant est en lien avec l'éloignement du logement de son lieu de travail. Cependant, les freins qui reviennent le plus souvent dans la recherche de logements sont la cherté des loyers et la disponibilité des logements.

Sur 13 Réponses (en comptes doubles):

5 saisonniers souhaitent un logement individuel, 4 un logement en station, 2 un logement à proximité immédiate de l'emploi, 1 une place en résidence saisonnière et 1 un logement à l'OPAC.



Montant du loyer mensuel hors taxes (sans la participation de l'employeur)



#### RETOURS DE L'ENQUÊTE... ☑

« Peu de solutions proposés aux saisonniers »

« Il est impossible d'avoir un logement à l'OPAC car les plafonds sont trop bas par rapport aux salaires des saisonniers à l'année, cependant certains propriétaires de restaurant ou directeurs d'établissement disposent eux d'un logement à l'OPAC. Ne serait-il pas judicieux de recalculer les plafonds et les loyers des occupants des logements des HLM de la Plagne »

31

## >> Profil des employeurs ayant répondu à l'enquête

### 24 RÉPONSES D'EMPLOYEURS SUR AIME-LA-PLAGNE

#### CONTEXTE

100% des employeurs ont une volonté de fidélisation de leurs salariés.

79% des employeurs expriment que la question du logement pose des problèmes de recrutement

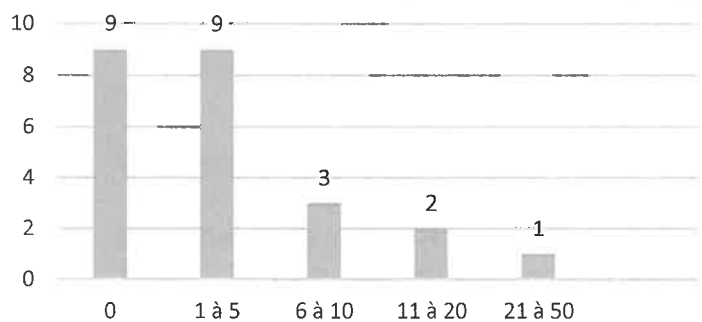
La majorité des employeurs de travailleurs saisonniers sont des petites structures de 1 à 5 personnes. 9 employeurs n'emploient que des travailleurs saisonniers.

Sur les 24 réponses d'employeurs, le nombre total d'employés saisonniers extérieur au territoire du SIGP sont d'environ 46 saisonniers en été et 58 saisonniers sur la saison hivernale.

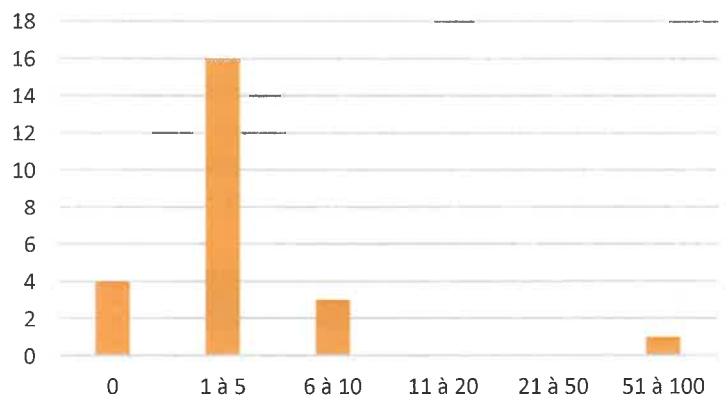
**75% des employeurs proposent un hébergement en direct à leurs travailleurs saisonniers.**

« La pérennité de l'entreprise est directement liée à la question des logements saisonniers évidemment mais pas que. En effet, plus largement, c'est la question du logement qui est soulevée. Notre village (et nos vallées) se vide de ses habitants faute de pouvoir s'installer durablement. Nous ne parvenons pas à recruter en local de façon pérenne... L'absence ou la rareté des logements vacants à l'année est une problématique majeure.... Repeupler durablement nos villages permettrait sans doute de répondre à certaines de nos difficultés de recrutement (et serait largement bénéfique aux communes, écoles, commerces...) et permettrait aussi d'aller plus facilement vers une transition du modèle touristique jusqu'à présent basé sur le tout ski.... »

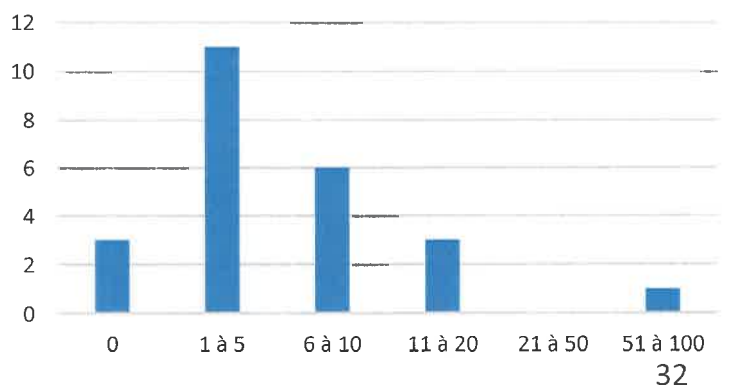
Employés permanents



Nombre de vos employés saisonniers en été



Nombre de vos employés saisonniers en hiver



## CONTEXTE

**78% des employeurs proposent un hébergement en direct à leurs travailleurs saisonniers**

- **92% des logements sont pour 1 ou 2 personnes**
- **58% sont des studios, 34% sont des T1, 4% des T2 et 4% de T3.**
- **2 employeurs sur 23 proposent des hébergements en colocation pour 1 ou 2 personnes.**

Les hébergements proposés par les employeurs sont diverses et répondent aussi à des réalités différentes.

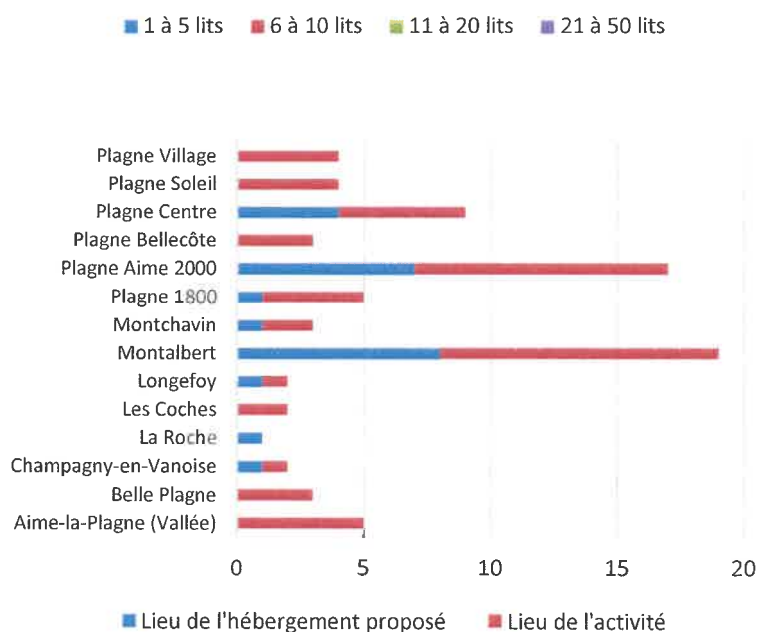
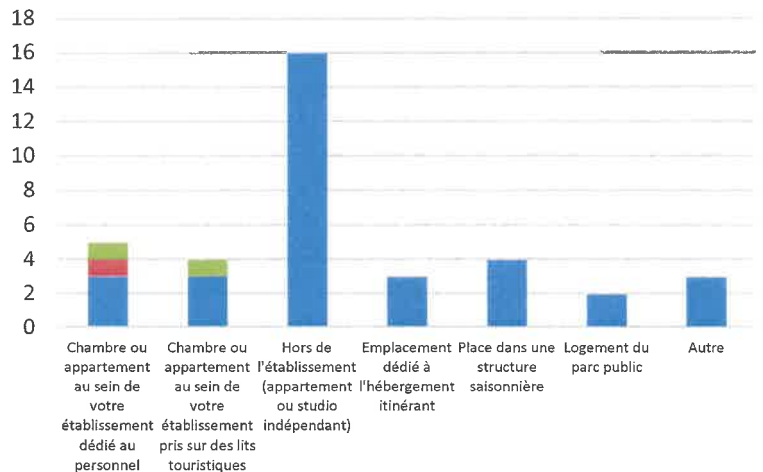
Les employeurs qui ont besoin de peu de places (1 à 5 lits) s'organisent ponctuellement via la proposition d'appartements ou studios indépendants hors de l'établissement (10 employeurs) ou via des lits dédiés au personnel (3 employeurs).

A l'inverse les gros employeurs se sont souvent déjà organisés notamment via des chambres ou studios indépendants (6 employeurs).

**Globalement il y a une corrélation entre les lieux d'emploi et les lieux d'hébergement proposés par les employeurs**, en lien avec les besoins de ponctualité et les conditions horaires des salariés souvent inadaptés aux moyens de transports en commun.

100% des employeurs situés sur Plagne Aime 2000 proposent un hébergement sur Plagne Aime 2000. C'est également le cas pour les employeurs situés sur la Plagne Montalbert.

Type d'hébergement proposé par les employeurs



## CONTEXTE

**71% des employeurs seraient prêts à participer à un dispositif de gestion des logements (foyer saisonniers, dispositif...) (17 réponses)**

**54% des employeurs seraient intéressés par l'acquisition d'un logement pour leur personnel saisonnier (13 réponses)**

## SOUHAITS DES EMPLOYEURS

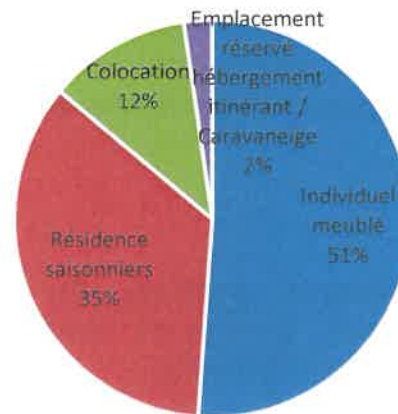
Un peu plus de la moitié des employeurs souhaitent un logement individuel meublé pour leur travailleurs saisonniers, ce qui est aussi le mode d'habitat qui revient principalement comme souhait des travailleurs saisonniers. 35% des employeurs souhaitent une place en résidence saisonnière et 12% une place en colocation. Les logement souhaités sont davantage des logements de petite typologie, essentiellement des studios ou T1 (80%).

Le montant de loyer maximum à titre individuel en cas de colocation est variable selon les employeurs avec un pic autour des 400 à 500€ par mois. En général, les loyers souhaités correspondent aux loyers pratiqués. 15 employeurs des 24 ayant répondu à l'enquête prennent en charge une partie des loyers de leurs saisonniers (5 employeurs) ou la totalité (10 employeurs).

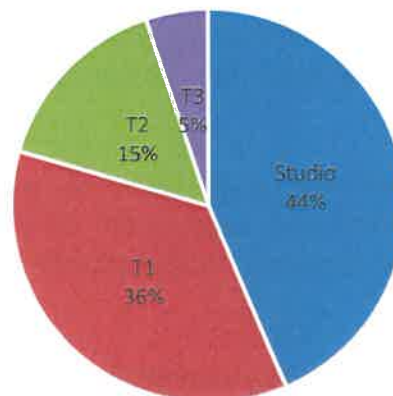
*« La proposition de logement au cervin était bonne mais pas en location a l'annee juste pour l'hiver est plus adaptée » Restaurateur*

*« possibilité de logement à 2 km maximum du lieu de travail , mais la priorité est un logement seul même si petit. et idéalement toutes charges comprises ». Hébergeur*

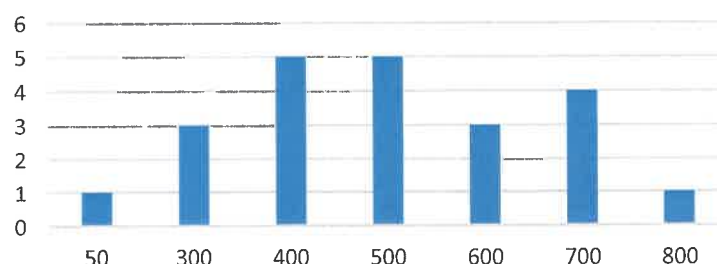
Nature de l'hébergement que les employeurs souhaitent pour leurs saisonniers



Typologie des logements souhaités par les employeurs



Montant du loyer mensuel maximum souhaité (à titre individuel en cas de colocation)



## >> Profil des saisonniers ayant répondu à l'enquête

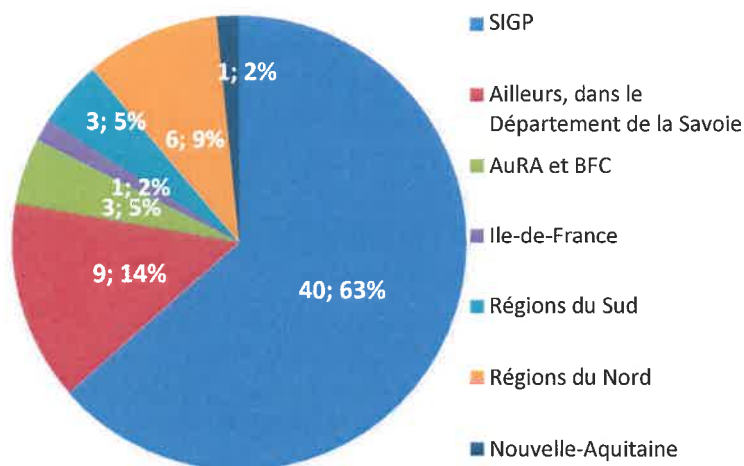
### 64 RÉPONSES DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS SUR LA PLAGNE-TARENTEAISE

#### ORIGINE

Les travailleurs saisonniers qui ont répondu à l'enquête sont majoritairement originaires de la Savoie : 77%, dont 63% sont originaires de la Plagne Tarentaise ou d'Aïme la Plagne.

Pour autant 23% des travailleurs saisonniers viennent de départements ou régions plus lointains (Bretagne, Ile de France...).

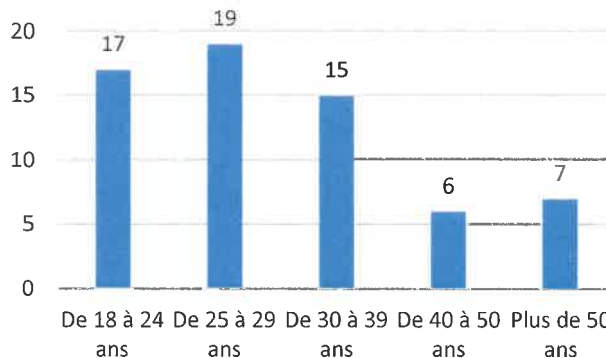
Origine des saisonniers



#### AGE

Les travailleurs saisonniers qui ont répondu à l'enquête sont majoritairement âgés de moins de 40 ans. 36 saisonniers ont moins de 30 ans (jeunes en début de parcours professionnel) et 15 ont entre 30 et 39 ans (81% de saisonniers âgés de 30 à 50 ans sont des couples avec ou sans enfants).

Age des saisonniers

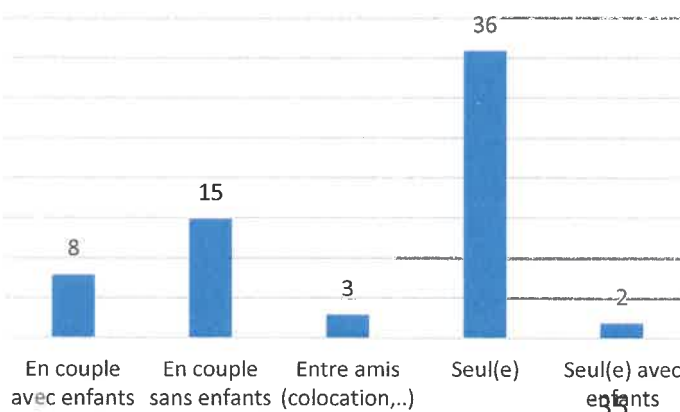


#### MENAGE

Les saisonniers sont majoritairement seuls (36 réponses).

Cependant 23 sont en couple avec ou sans enfants, et 3 en colocation entre amis (parmi les jeunes de moins de 24 ans) . Cela suppose aussi d'autres formes d'habitat qui ne correspondent pas forcément aux offres de logements proposées par des employeurs (studios ou T1 pour des couples avec enfants ou amis en colocation...)

Composition des ménages



« Nous avons la chance de bénéficier d'un logement avec l'employeur de mon conjoint (UCPA) sans ça impossible de faire les saisons encore moins avec nos enfants. »

## >> Les saisonniers et leur emploi

### SAISONNALITE

Les travailleurs saisonniers qui ont répondu à l'enquête sont davantage des saisonniers hivernaux (59%). Plus d'un tiers des saisonniers font les saisons hiver et été. Ces derniers sont souvent à la recherche de logements à l'année (9 sur 19 saisonniers ayant répondu à la question sur la durée des contrats de location).

*« Je suis logé par mon patron de l'été ou je bosse actuellement dans la Drôme mais avec mon compagnon nous souhaitons nous installer à l'année à aime ou dans les alentours mais nous trouvons rien »*

### EMPLOI

83% des travailleurs saisonniers ayant répondu à l'enquête sont en CDD saisonniers.

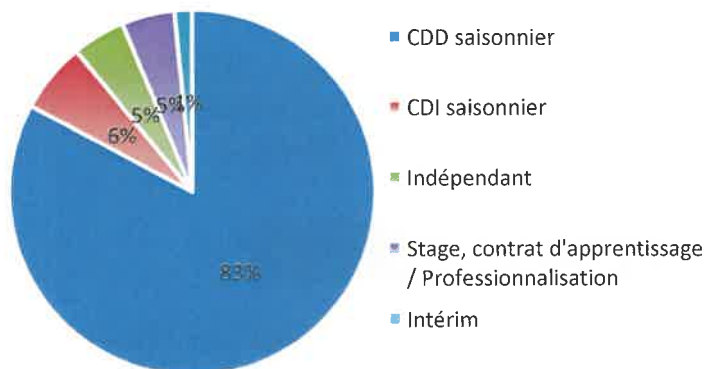
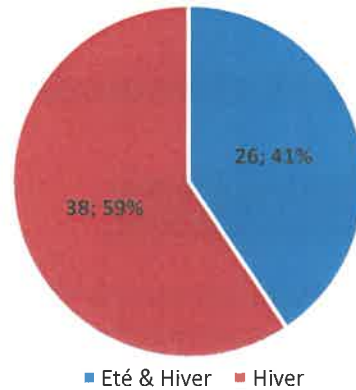
Les 17% restant se répartissent entre des statuts d'emploi divers : CDI, indépendant, intérim ou en formation.

Les salaires sont majoritairement situés entre 1500 et 2000€ net par mois. Cela correspond aussi à la réalité de certains domaines d'emploi avec une majorité de saisonniers qui travaillent dans l'hébergement touristique (17 réponses).

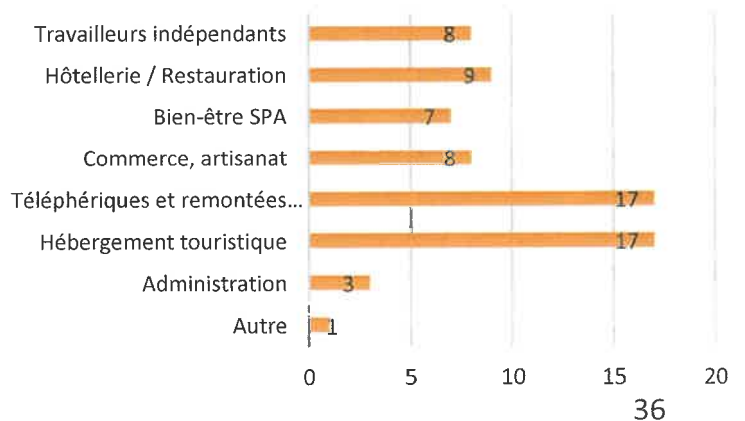
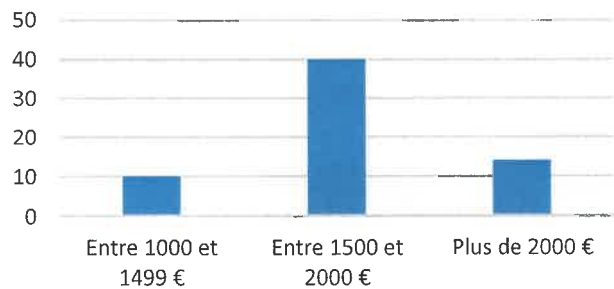
28 saisonniers travaillent dans l'hôtellerie/restauration.

Les travailleurs indépendant (5 réponses) ainsi que les saisonniers des remontées mécaniques (17 réponses) ont souvent les salaires les plus élevés (48% ont des salaires supérieurs à 2000€).

6 saisonniers sur 43 sont pluriactifs.

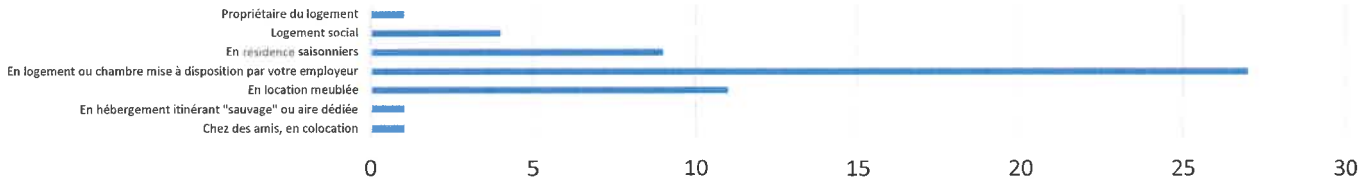


### Salaires des saisonniers



## >> Les saisonniers et leur logement

### 41% DES SAISONNIERS SONT INSATISFAITS DE LEUR LOGEMENT



#### TYPE DE LOGEMENT

**81% des saisonniers habitent à moins de 5km de leur lieu d'emploi**

**Les saisonniers qui sont à plus de 10km de leur lieu d'activité se déplacent souvent en transports en commun.**

27 saisonniers sont hébergés dans un logement mis à disposition par leur employeur, 11 sont logés dans un logement meublé, 9 dans un résidence saisonnière et 4 sont logés dans le parc social... Les logement des saisonniers sont majoritairement de petite typologie Studio/T1 (65%).

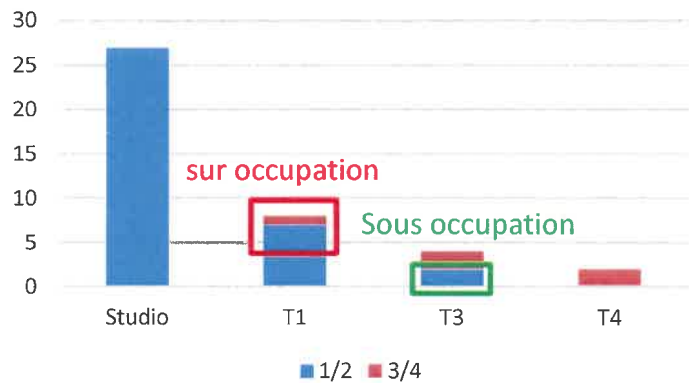
**Se pose la question de la sur-occupation sur les logement T1 avec 3 ou 4 occupants .**

#### DIFFICULTES & SOUHAITS

41% des saisonniers sont insatisfaits de leur logement actuel; la première contrainte qui revient souvent, avec 11 réponses, c'est l'inadéquation entre la surface/typologie du logement et le nombre d'occupants, suivie du prix élevé des logements (10 réponses). 8 saisonniers trouvent que leur logement est dégradé et 3 saisonniers trouvent que le logement est éloigné de leur lieu d'activité (entre 10 et 20km).

#### Sur 121 Réponses (en comptes doubles)

48 saisonniers souhaitent un logement individuel, 29 un logement en station, 35 un logement à proximité immédiate de l'emploi, 9 une place en résidence saisonnière, 5 une place en colocation, 1 ménage souhaite un logement en vallée à l'année.



Montant du loyer mensuel hors charges (sans la participation de l'employeur)



#### QUELQUES RETOURS DE L'ENQUÊTE... ☑

« Le fait d'être propriétaire solutionne bien des problèmes (recherche, lieu de résidence, transport...) mais reste un coût très élevé pour 5 mois d'occupation.. »

« Ne pas être logé par l'employeur est un gros frein à accepter un emploi saisonnier.»

«Pas de logements à la saison car c'est plus rentable pour les propriétaires de louer à la semaine, ce que je comprend parfaitement, mais qui est problématique pour nous saisonniers ! »

« Mon appartement est correct en soit mais il n'est pas isolé, il y a un courant d'air constant et le chauffage ne suffit pas à réchauffer l'appartement qui ne fait que 15 m carré, il y a de l'humidité et de l'eau coule sur mes fenêtres jusqu'au sol. Certes le loyer est correct mais on m'as annoncé qu'il était possible que je sois contrainte à payer des charges supplémentaires en fin de saison hivernale. Je travaille à l'extérieur toute la journée et quand je rentre chez moi il fait seulement 16 degrés... »

« logements saisonniers à défaut d'être proposés à l'année alors qu'il est INDISPENSABLE de loger les résidents à l'année au delà des saisonniers. »

## >> Profil des employeurs ayant répondu à l'enquête

### 43 RÉPONSES D'EMPLOYEURS SUR LA PLAGNE-TARENTEAISE

#### CONTEXTE

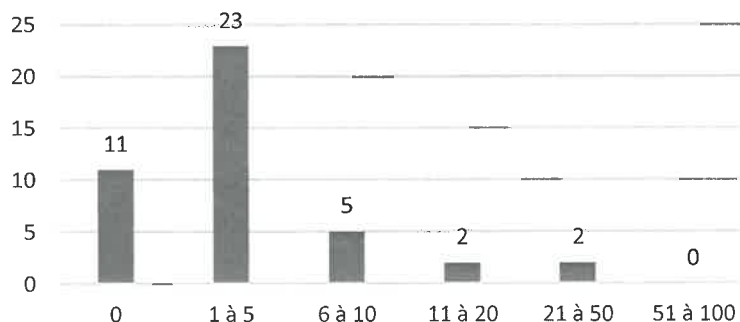
**100% des employeurs ont une volonté de fidélisation de leurs salariés**

**80% des employeurs expriment que la question du logement pose des problèmes de recrutement**

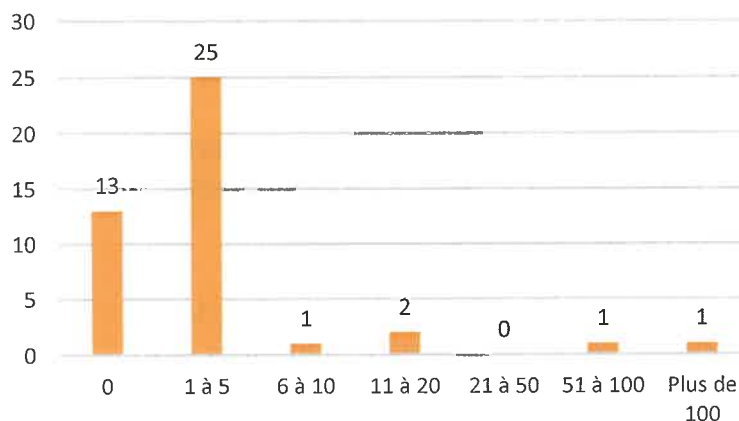
Sur les 43 réponses d'employeurs, le nombre total d'employés saisonniers extérieur au territoire sont de 170 saisonniers en été dont 100 sont recrutés par un seul hébergeur sur la station Plagne 1800 et 400 saisonniers en hiver.

**84 % des employeurs proposent un hébergement en direct pour leurs saisonniers.**

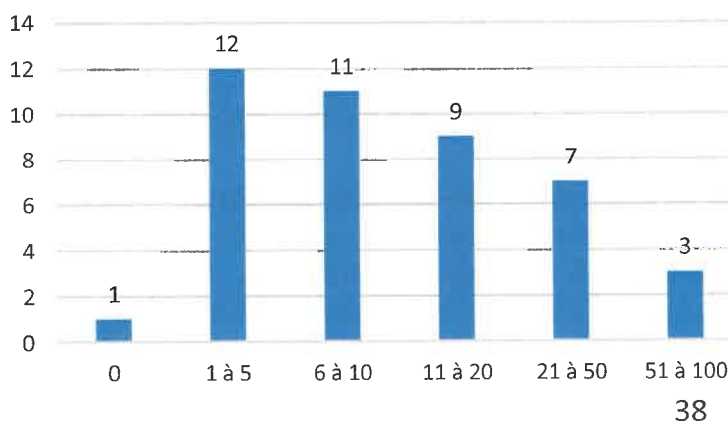
Employés permanents



Nombre de vos employés saisonniers en été



Nombre de vos employés saisonniers en hiver



38

#### QUELQUES RETOURS DE L'ENQUÊTE... ☐

« La station de Plagne Village manque de logements saisonniers depuis quelques années et bloque les employeurs pour recruter, sans logement nous n'avons pas de travailleurs, pas de saisonniers pas de station qui accueille correctement ses clients, il est important de pouvoir garder du personnel compétent dans nos stations et de les fidéliser avec des logements convenables et de bon salaires, nos saisonniers font partie et représentent l'image des stations pendant les 5 mois d'activité, bien les accueillir nous concerne tous ».

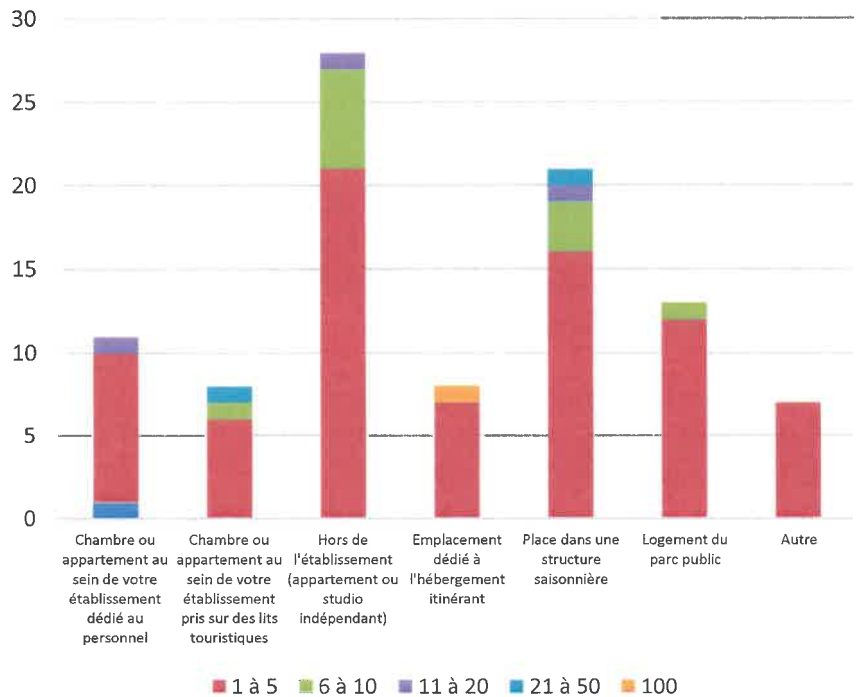
## CONTEXTE

Les hébergements proposés par les employeurs sont diversifiés et répondent aussi à des réalités différentes.

La majorité des employeurs proposant 1 à 5 lits, dont les petits employeurs (19 employeurs) s'organisent ponctuellement via la proposition d'appartements ou studios indépendants hors de l'établissement (21 employeurs) ou via des places dans des résidences saisonnières (16 employeurs).

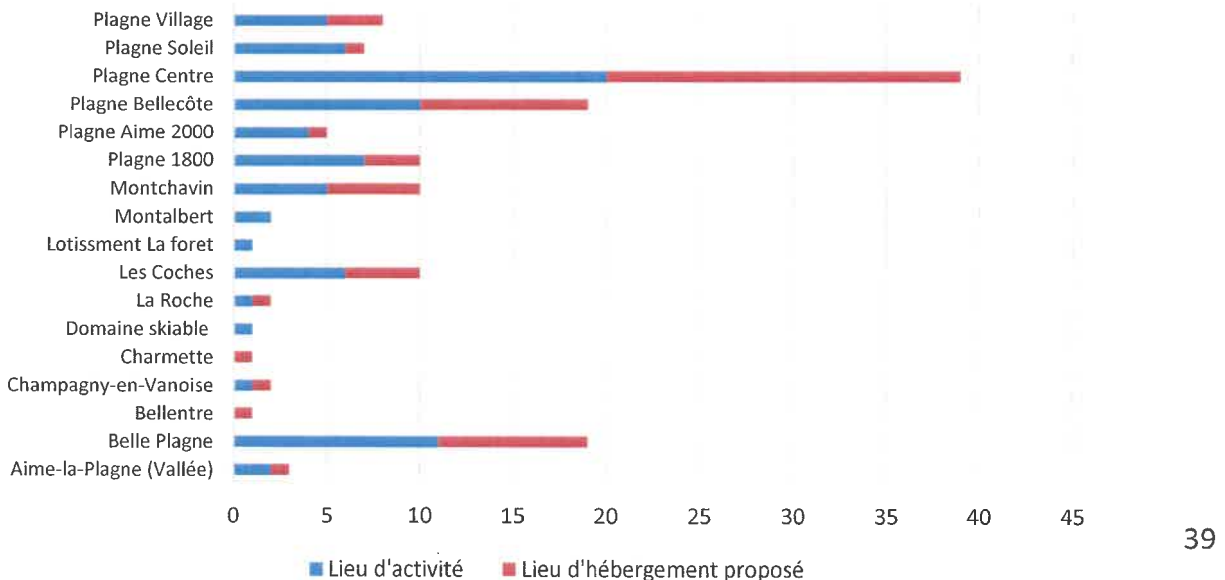
Les gros employeurs se sont souvent déjà organisés notamment via des chambres ou appartements dédiés aux personnels ou pris sur des lits touristiques ou des places en résidences saisonnières.

Type d'hébergement proposé par les employeurs



**Globalement il y a une corrélation entre les lieux d'emploi et les lieux d'hébergement proposés par les employeurs**, en lien avec les besoins de ponctualité et les conditions horaires des salariés souvent inadaptés aux moyens de transports en commun.

Par exemple, 16 des 17 employeurs qui proposent des logements aux saisonniers basés sur Plagne Centre proposent un hébergement situé sur plagne Centre.



## CONTEXTE

**60% des employeurs seraient prêts à participer à un dispositif de gestion des logements (foyer saisonniers, dispositif...) ? (26 réponses positives)**

**74 % des employeurs seraient intéressés par l'acquisition d'un logement pour leur personnel saisonnier ? (32 réponses)**

## SOUHAITS DES EMPLOYEURS

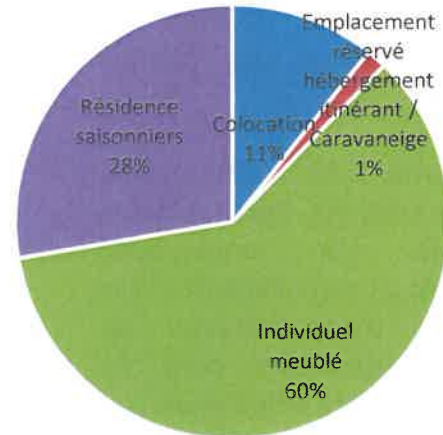
60% des employeurs souhaitent un logement individuel meublé pour leurs travailleurs saisonniers, ce qui est aussi le mode d'habitat qui revient principalement comme souhait des travailleurs saisonniers. 28% des employeurs souhaitent une place en résidence saisonnière, 11% une place en colocation et un employeur souhaite avoir une place en hébergement itinérant.

Les logements souhaités sont davantage des logements de petite typologie, 75% des réponses concernent des studios ou T1.

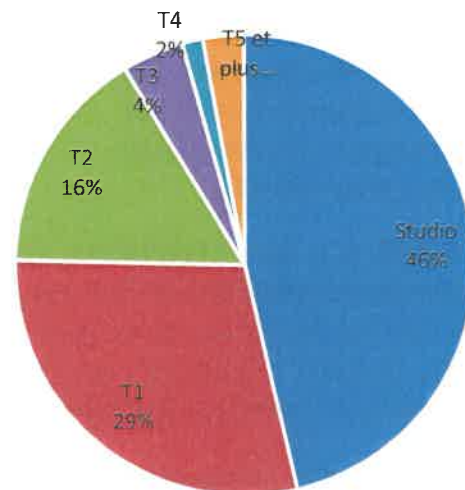
Le montant de loyer maximum souhaité diffère selon les besoins des employeurs en termes de surfaces et de localisation. Le pic se situe entre 500 et 600€.

La majorité des employeurs souhaitent rester sur les mêmes loyers pratiqués actuellement ou une baisse d'une centaine d'euros environ.

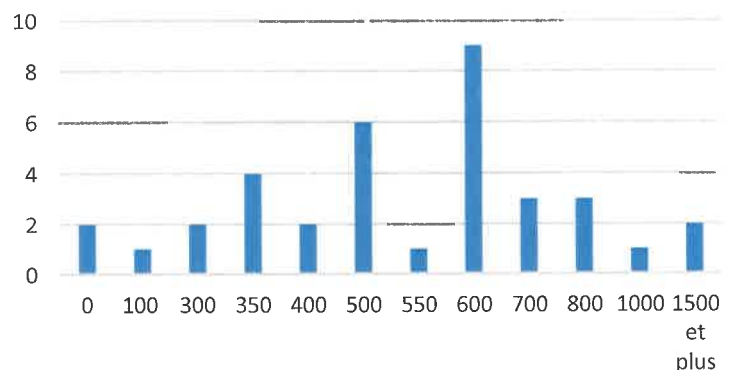
Nature de l'hébergement que les employeurs souhaitent pour leurs saisonniers



Typologie des logements souhaités par les employeurs



Montant mensuel maximum du loyer (à titre individuel en cas de colocation)



*Diagnostic des besoins en logement des travailleurs  
saisonniers sur le territoire des communes membres  
du Syndicat Intercommunal de la Grand Plagne.*

## **Synthèse du diagnostic**

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



### >> Problématiques identifiées à l'échelle des 3 communes

Les socioprofessionnels essaient tant bien que mal de s'organiser afin de trouver des logements pour leurs saisonniers, mais il existe beaucoup de contraintes :

- Le logement saisonnier constitue un réel frein pour le recrutement .
- Très peu de logements sont proposés directement aux saisonniers .
- Une offre diffuse non structurée.
- Beaucoup de location de courte durée et manque d'offres à la saison ou à l'année.
- Travailleurs pluriactifs en difficulté en raison du manque de logements à l'année .
- Un nombre important de propriétaires de résidences secondaires générant un problème de lits froids persistant.
- Aucune offre privée enregistrée cette année au niveau de la maison des saisonniers et les offres sont en baisse depuis 2022.
- Les locations accessibles en termes de loyers sont souvent en mauvais état ou éloignées du lieu de travail.
- Utilisation croissante du véhicule personnel en raison du manque de transports en commun desservant la vallée.
- Les employeurs sont souvent obligés de participer au coût de la location pour attirer ou garder leurs saisonniers.
- Manque d'implication de certains socioprofessionnels.
- Le manque de places en résidences saisonnières qui sont toujours saturées en hiver.
- La cherté ou la rareté du foncier rend l'acquisition de nouveaux logements presque impossible.

Cependant, les Communes ainsi que le SIGP essaient d'apporter des solutions avec plusieurs actions réalisées depuis 2020 qui ont réussi à absorber un nombre important de demandes en logements pour les travailleurs saisonniers.

### >> Évolution des besoin entre 2019 et 2024 selon les retours des enquêtes

Les retours aux enquêtes et entretiens sont moins importants mais assez cohérents par rapport aux résultats de la précédente étude. En effet, par manque de temps, les enquêtes n'ont été diffusées que sur une seule saison et les retours ont été enregistrés uniquement sur les 2 mois d'avril et mai (la fin de la saison d'hiver).

<b>Année de diffusion des enquêtes</b>	<b>2019</b>	<b>2024</b>
<b>Total de réponses saisonniers</b>	197	70
<b>Total de réponses employeurs</b>	105	76

Sur Champagny en Vanoise, le taux de saisonniers satisfaits de leurs logements a augmenté par rapport à 2019, ce qui serait éventuellement dû au nombre plus élevé de propriétaires qui proposent des logements en direct à leurs saisonniers.

Sur Aime-la-Plagne, les taux de retours des saisonniers est nettement moins important (7 réponses en 2024 contre 35 en 2019), ce qui n'est pas le cas des employeurs (24 réponses en 2024 contre 28 en 2019). La comparaison et l'analyse pourraient éventuellement être faussées. En effet, sur les dernières enquêtes on note une baisse du taux de saisonniers qui ont trouvé un logement via leur employeur alors que le nombre d'employeurs proposant un logement aux saisonniers semble avoir augmenté.

Sur la Plagne Tarentaise, les résultats sont pratiquement similaires aux enquêtes de 2019, sauf une légère baisse des saisonniers hébergés par leurs employeurs. Cela pourrait être lié au fait que la majorité des répondants viennent de la Savoie, avec 77% contre 31% en 2019. En ce qui concerne les employeurs, +10% par rapport à 2019, trouvent que la question du logement constitue un frein au recrutement et seraient prêt à acquérir de nouveaux logements pour leurs saisonniers. On note également une augmentation de 10% des employeurs qui proposent des logements en direct à leurs employés. La mise à disposition de 30 logements au niveau de la nouvelle résidence du Cervin pour les socioprofessionnels de la commune a éventuellement permis à ces derniers de proposer plus de logements à leurs saisonniers .

## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

### >> Tableau de synthèse du diagnostic

Données de cadrage				
Indicateurs/commune	Champagny-en-Vanoise	Aime-la-Plagne	La Plagne Tarentaise	SIGP
Contrats DADS 2015	366	3767	4168	<b>8301</b>
Origine employé - SIGP	48%	46%	39%	<b>43%</b>
Origine employé - Savoie	63%	71%	50%	<b>60%</b>
Origine employé - Extérieur	37%	29%	50%	<b>40%</b>
Nombre employés Hors Savoie	136	1076	2077	<b>3289</b>
Retours d'enquêtes et entretiens				
ENQUETE TRAVAILLEURS SAISONNIERS				
Indicateurs/commune	Champagny-en-Vanoise	Aime-la-Plagne	La Plagne Tarentaise	SIGP
Nombre retours saisonniers	7	7	64	<b>76</b>
Saisonniers SIGP	71%	71%	63%	<b>63%</b>
Saisonniers communes avoisinantes	0%	14%	5%	<b>7%</b>
Saisonniers résidant ailleurs en Savoie	29%	0%	14%	<b>14%</b>
Saisonniers hors Savoie	0%	29%	36%	<b>16%</b>
Contrat Hiver	71%	43%	38%	<b>59%</b>
Contrat Eté et Hiver	29%	57%	42%	<b>41%</b>
ENQUETE EMPLOYEURS				
Indicateurs/commune	Champagny-en-Vanoise	Aime-la-Plagne	La Plagne Tarentaise	SIGP
Nombre retours employeurs	9	24	43	<b>70</b>
Logement pose problème de recrutement	78%	54%	80%	<b>77%</b>
Proposent un hébergement	78%	75%	84%	<b>80%</b>
Nombre employés Hiver extérieurs au SIGP	61	58	400	<b>461</b>
Nombre employés Eté extérieurs au SIGP	41	46	170	<b>209</b>
Souhait Individuel meublé	55%	51%	53%	<b>52%</b>
Souhait Studio / T1	80%	80%	75%	<b>72%</b>
ENTRETIEN EMPLOYEURS				
Indicateurs/commune	Champagny-en-Vanoise	Aime-la-Plagne	La Plagne Tarentaise	SIGP
Entretiens employeurs	1	10		<b>11</b>

## >> LES BESOINS IDENTIFIÉS EN LOGEMENT SELON LES DADS

### EN HIVER :

**2600** CONTRATS en stock

Enquêtes : environ 2/3 des salariés sont des saisonniers extérieurs (**1740** saisonniers extérieurs)

Enquêtes : environ 2 occupants par logement en moyenne



Soit un besoin de **870** logements

### EN ÉTÉ :

**560** CONTRATS en stock

Enquêtes : environ 2 à 3 occupants par logement en moyenne



Soit un besoin de **225** logements

La carence en logements pour les travailleurs saisonniers étant calculée selon les données DADS de 2015, le besoin en logements est le même que celui identifié lors de la précédente étude. Ce dernier correspond à un besoin de loger 1740 saisonniers.

## >> L'OFFRE EN LOGEMENT EN COURS

**Offre structurée « saisonnière »** environ **445 logements et 10 emplacements de camping-car** (52%)

Maisons des saisonniers

**Offre structurée privée** des employeurs environ **300 logements** (35%)  
selon enquête et entretiens employeurs



**Offre diffuse privée :** environ **115 logements** → environ 230 lits (13%)  
Potentiel à localiser, identifier et vérifier l'état

Sont concernés par cette offre diffuse :

- les saisonniers qui trouvent des meublés par leurs propres moyens (petites annonces, bouche à oreille, maison des saisonniers ...)
- L'ensemble des salariés saisonniers hébergés ou itinérants

L'offre en logement social n'a pas été comptabilisée car il nous est impossible de quantifier le nombre de logements destinés à des travailleurs saisonniers sachant que ceux-ci prennent les logements sur l'année.

## SYNTHÈSE DES ACTIONS RÉALISÉES

La convention signée en 2020 faisait état d'un besoin de 170 à 180 logements destinés aux travailleurs saisonniers sur l'ensemble des 3 communes du SIGP. Afin de combler ce manque, la plupart des actions fixées dans la convention ont été réalisées :

- Création en février 2023 d'un poste de Chargé de Mission Habitat qui assure la mise en place et/ou l'accompagnement de plusieurs actions en lien avec la thématique des logements saisonniers.
- Les services d'urbanisme des 3 communes assurent l'information et la communication auprès des porteurs de projets sur les dispositions du SCoT et les accompagnent lors des différentes phases d'élaboration et de réalisation de leurs projets.
- Création d'une commission logement au sein du SIGP, suite à l'embauche du chargé de mission habitat en 2023. Cette commission qui traite les problématiques des travailleurs saisonniers est composée de 15 membres et se réunit à minima une fois par an.
- Un guide d'accueil spécifique à La Plagne est à l'étude afin de figurer sur le site des offres d'emploi de la Plagne.
- Création d'une Maison des Propriétaires au cœur de l'espace plagnard début 2024. Celle-ci permet la mise en place et le suivi d'une information en direction des propriétaires, des syndicats, des présidents de conseils syndicaux des copropriétés et des unions de syndicats de copropriétés ainsi que de l'ensemble des agences immobilières et des socio-professionnels de la station.
- Une large campagne de communication a été mise en place sur les réseaux sociaux par le biais de l'office de tourisme, par des articles dans la presse locale, la radio locale ainsi que la presse et télévision nationale. Cela dans l'objectif d'institutionnaliser et de pérenniser un dialogue et un échange constant entre les différents partenaires afin de rester en alerte et en lien sur le besoin en logements pour les travailleurs saisonniers et la lutte contre les lits froids.
- Identification pour la remise en location des logements vacants de la station, soit à destination des travailleurs saisonniers, soit aux touristes.
- La chargée de mission de la Maison des Saisonniers recense les demandes en logements saisonniers et informe les saisonniers des logements disponibles proposés par les bailleurs. Cependant, cette année, aucune offre de logement n'a été enregistrée car les propriétaires se mettent directement en lien avec les employeurs.
- La SAP a mis en place depuis de nombreuses années un système de navettes pour ses salariés sans création de commission. En effet, la SAP s'occupe de la gestion et de l'exploitation des navettes qui sont mises à disposition des salariés tout au long de l'année avec de potentiels ajustements en fonction des effectifs et de la saison. Aussi, 3 navettes ont été mises en place par la Mairie de La Plagne Tarentaise, à destination des saisonniers logés en vallée possédant un abonnement.

*Diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal de la Grand Plagne.*

## Conclusion et pistes de réflexions

## CONCLUSION ET PISTES DE RÉFLEXION

En prenant en compte l'offre existante à destination des travailleurs saisonniers ainsi que les projets réalisés ou en cours de réalisation dont la livraison est prévue pour 2025-2026, on peut conclure que les objectifs fixés dans la précédente études vont globalement être atteints d'ici 2027.

En effet, le projet de la résidence « CERVIN » sur la Plagne Tarentaise a engendré une offre supplémentaire de 62 logements, soit 112 lits pour le personnel de la Commune et les saisonniers des socioprofessionnels de la Plagne Tarentaise absorbant ainsi une partie des demandes de logement. Aussi, sur Champagny-en-Vanoise, le projet en cours de transformation du Presbytère et la création de 7 lits pourrait combler le besoin actuel de la commune en logements à destination des travailleurs saisonniers. S'ajoute à cela les 50 lits en cours de finalisation sur la Commune d'Aime la Plagne.

Ces 3 projets réalisés ou en cours sur les 3 communes membres du SIGP répondent en partie au besoin recensé en 2020 qui était de 170 à 180 logements manquants pour les travailleurs saisonniers. Cependant, en prenant en compte les différents retours des employeurs et des élus, il y'aurait toujours un manque de logements, essentiellement sur les Communes d'Aime la Plagne (en vallée) et de la Plagne Tarentaise.

### >> QUELQUES PISTES D' ACTIONS

Il est donc nécessaire de poursuivre les actions déjà mises en œuvre et d'en développer d'autres :

- Mobilisation du parc existant : logements vacants, résidences secondaires : Analyse des données ZLV du Cerema en cours (436 logements vacants recensés par l'INSEE sur l'ensemble des 3 Communes membres du SIGP en 2021 contre 469 logements en 2015);
- Communication auprès des propriétaires ou locataires (saisonniers ou permanents) sur les garanties et prêts proposés par Action Logement...
- Développer la location intergénérationnelle qui permettrait aux saisonniers de se loger à des prix raisonnables et informer les propriétaires sur les avantages de ce type de location.
- Développer les possibilités d'habitat modulaire et transitoire qui constituerait une alternative pour les ménages les plus démunis
- Développement de l'offre de transports en commun (nombres de navettes, horaires, points de ramassages...) / écomobilité
- Mise en lien avec les différents acteurs et partenaires sur le territoire.

*Diagnostic des besoins en logement des travailleurs  
saisonniers sur le territoire des communes membres  
du Syndicat Intercommunal de la Grand Plagne.*

## Annexes

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



# Travailleurs saisonniers de la Grande Plagne

Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Enquête en ligne - Février 2024



\* Obligatoire

## ENQUÊTE À DESTINATION DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

**L'objectif de cette enquête est de réaliser un diagnostic des besoins en logements saisonniers sur le territoire du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP).**

**Le SIGP et ses trois Communes membres mènent des actions visant à améliorer les conditions d'accueil des travailleurs saisonniers et faciliter leur venue sur le territoire. Afin d'apporter des solutions aux difficultés auxquelles vous pouvez être confrontés, en lien avec cette thématique, nous avons besoin de vous connaître et de mieux cerner vos attentes.**

**C'est pourquoi, nous vous invitons à répondre à ce questionnaire et à le diffuser auprès de tous les travailleurs saisonniers de votre entourage.**

**Nous comptons sur votre participation!**

*Les données transmises dans le présent questionnaire sont totalement anonymes. Elles seront traitées par SOLIHA, pour le compte du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.*

La durée de réponse au questionnaire est d'environ 5mn

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ISÈRE SAVOIE



## Votre situation personnelle

1

Votre lieu de résidence principale \*

- Champagny-en-Vanoise
- Aime-la-Plagne
- La Plagne Tarentaise
- Ailleurs, dans le Département de la Savoie
- Département de l'Isère
- Autre

2

Votre tranche d'âge \*

- Moins de 18 ans
- De 18 à 24 ans
- De 25 à 29 ans
- De 30 à 39 ans
- De 40 à 50 ans
- Plus de 50 ans

3

Vous venez \*

- Seul(e)
- Seul(e) avec enfants
- En couple sans enfants
- En couple avec enfants
- Entre amis (colocation,..)
- Autre

## Votre activité professionnelle

4

### Votre saison

- Eté
- Hiver
- Eté & Hiver

5

### Votre secteur d'activité professionnelle \*

- Hôtellerie / Restauration
- Hébergement touristique
- Téléphériques et remontées mécaniques
- Travailleurs indépendants
- Art, spectacles et activités récréatives
- Commerce, artisanat
- Autre

6

La localisation de votre emploi \*

- Champagny-en-Vanoise
- Aime-la-Plagne (Vallée)
- Plagne Aime 2000
- Montalbert
- Montchavin
- Plagne Bellecôte
- Plagne 1800
- Plagne Village
- Belle Plagne
- Plagne Soleil
- Plagne Centre
- Les Coches
- Autre

7

Votre moyen de locomotion

- Voiture
- 2 roues
- Camion aménagé ou camping-car
- Transport en commun
- Covoiturage
- Logement au lieu de travail (pas de nécessité de se déplacer)
- Autre

8

Quel est votre contrat de travail ? \*

- CDD saisonnier
- CDI saisonnier
- CTE
- CUI
- Intérim
- Stage, contrat d'apprentissage / Professionnalisation
- Autre

9

Dans quel tranche de salaire mensuel net vous situez-vous ? \*

- Moins de 1000 €
- Entre 1000 et 1499 €
- Entre 1500 et 2000 €
- Plus de 2000 €

10

Avez-vous déjà effectué d'autres saisons sur le territoire (Champagny-en-Vanoise/Amie-la-Plagne/La Plagne Tarentaise)?

- Oui
- Non

11

Avez-vous trouvé un logement pour votre saison ? \*

- Oui
- Non

12

Depuis combien de temps êtes-vous à la recherche d'un logement ?

- Moins d'un mois
- 1 à 2 mois
- 3 à 4 mois
- Plus de 4 mois

13

Comment êtes-vous logé(e) actuellement ?

14

Avez-vous eu des difficultés à trouver ce logement?

- Oui
- Non

## Votre logement (pour les saisonniers non-résidents à l'année)

15

Comment avez-vous trouvé votre logement ? \*

- Point Saisonnier
- Mairie
- Office du tourisme
- Internet (Leboncoin, seloger, PAP, réseaux sociaux...)
- Employeur
- Logement loué auparavant
- Agence immobilière
- Annonce locale
- Connaissance ou relation
- Autre

16

Dans quelle commune se trouve votre logement ? \*

- Champagny-en-Vanoise
- Aime-la-Plagne
- La Plagne Tarentaise
- Autre

17

Votre type d'hébergement \*

- En logement ou chambre mise à disposition par votre employeur
- En résidence saisonniers
- En location meublée
- Chez des amis, en colocation
- En hébergement itinérant "sauvage" ou aire dédiée
- Autre

18

Quelle distance sépare votre logement de votre lieu de travail ?

- Moins de 5 Km
- Moins de 10 Km
- Entre 10 et 20 Km
- Plus de 20 Km

19

Quelle est la typologie du logement ? \*

- Studio
- T1
- T2
- T3
- T4
- T5
- T6 ou plus

20

Quelle est la superficie du logement ?

La valeur doit être un nombre

21

Quel est le nombre d'occupants? \*

- 1 à 2
- 3 à 4
- 5 à 6
- Plus de 6

22

Montant du loyer mensuel (à titre individuel en cas de colocation)

La valeur doit être un nombre

23

Charges mensuelles (à titre individuel en cas de colocation)

La valeur doit être un nombre

24

Durée du contrat de location

- Annuel
- Saisonnier
- Mensuel
- Autre

25

Une caution vous a-t-elle été demandée? \*

- Oui
- Non

26

Quel est le montant de cette caution ?

La valeur doit être un nombre

27

Êtes-vous satisfait(e) de votre logement actuel ? \*

Oui

Non

28

La ou les raisons de votre insatisfaction par rapport à votre logement actuel \*

Inadapté au nombre d'occupants (trop petit, sur-occupé)

Loyer trop élevé

Logement éloigné de votre emploi

Logement dégradé

Logement éloigné des services

Autre

29

Avez-vous été aidé(e) par votre employeur pour vous loger sur le territoire ? \*

Oui

Non

30

De quelle manière ? \*

- Mise à disposition du logement
- Mise en relation avec des organismes/bailleurs
- Participation financière
- Autre

31

Combien de temps avez-vous consacré à la recherche d'un logement ?

- Moins d'un mois
- 1 à 3 mois
- 4 à 6 mois
- Plus de 6 mois

## Freins, souhaits et besoins

32

Les freins rencontrés lors de votre recherche de logement (0 = Ne représente pas un frein ; 3 = très problématique) \*

	0	1	2
Loyers élevés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Qualité des logements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disponibilité des logements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Localisation des logements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

33

Si autre, précisez

34

Si vous aviez le choix, quel type d'hébergement vous auriez souhaité avoir ?

- Colocation
- Logement individuel
- Itinérance
- Place en résidence saisonnière (structure collective)
- Logement à proximité immédiate de votre emploi
- Logement en station
- Autre

Remarques complémentaires

--

# Employeurs de travailleurs saison

Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

Enquête en ligne - Février 2024



\* Obligatoire

## ENQUÊTE À DESTINATION DES EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS

**L'objectif de cette enquête est de réaliser un diagnostic des besoins en logements saisonniers sur le territoire du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP).**

**Le SIGP et ses trois Communes membres mènent des actions visant à améliorer les conditions d'accueil des travailleurs saisonniers et faciliter leur venue sur le territoire.**

**Afin d'apporter des solutions aux difficultés auxquelles vous pouvez être confrontés, en lien avec cette thématique, nous vous invitons à répondre à ce questionnaire et à le diffuser auprès de tous les employeurs de travailleurs saisonniers de votre entourage.**

**Nous comptons sur votre participation !**

*Les données transmises dans le présent questionnaire sont totalement anonymes. Elles seront traitées par SOLIHA, pour le compte du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.*

La durée de réponse au questionnaire est d'environ 7mn

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ISÈRE SAVOIE



## Emploi de travailleurs saisonniers

1

Le nom de votre établissement \*

⋮

2

Votre secteur d'activité professionnelle \*

- Commerces
- Restaurants / bars / cafés
- Hébergeurs
- Prestataires d'activité / Ecoles de ski
- Remontées mécaniques
- Société de transports / taxi
- Associations
- Collectivités
- Autre

## La localisation de votre activité \*

- Champagny-en-Vanoise
- Aime-la-Plagne (Vallée)
- Plagne Aime 2000
- Montalbert
- Montchavin
- Plagne Bellecôte
- Plagne 1800
- Plagne Village
- Belle Plagne
- Plagne Soleil
- Plagne Centre
- Les Coches
- Autre



## Le nombre de vos employés permanents

- 1 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 50
- 51 à 100
- > 100
- Autre

5

Le nombre de vos employés saisonniers en été \*

- 1 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 50
- 51 à 100
- > 100
- Autre

6

Le nombre de travailleurs saisonniers en été extérieurs aux communes d'Aime-la-Plagne, la Plagne Tarentaise et Champagny-en-Vanoise

La valeur doit être un nombre

7

Le nombre de vos employés saisonniers en hiver \*

- 1 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 50
- 51 à 100
- > 100
- Autre

8

Le nombre de travailleurs saisonniers en hiver extérieurs aux communes d'Aime-la-Plagne, la Plagne Tarentaise et Champagny-en-Vanoise

La valeur doit être un nombre

9

Avez-vous une volonté de fidélisation des saisonniers ?

- Oui
- Non

10

La question du logement vous pose-t-elle des problèmes de recrutement ? \*

- Oui
- Non

## Logement des travailleurs saisonniers

11

Proposez-vous un hébergement en direct à vos travailleurs saisonniers ? \*

Oui

Non

12

Savez-vous comment sont logés vos saisonniers ? \*

Oui

Non

13

Comment sont logés vos saisonniers ?

Place en résidence saisonniers

Logement individuel public (ex : OPAC)

Logement individuel privé indépendant (particuliers)

Propriétaire occupant sur le territoire

Colocation

Chez des amis

Camping ou aire Camion/Van

Hébergement itinérant "sauvage"

Autre

Quel hébergement proposez-vous ? \*

	1 à 5 lits	6 à 10 lits	11 à 20 lits	21 à 50 lits	51 à 100 lits
Chambre ou appartement au sein de votre établissement dédié au personnel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chambre ou appartement au sein de votre établissement pris sur des lits touristiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Hors de l'établissement (appartement ou studio indépendant)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Emplacement dédié à l'hébergement itinérant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Place dans une structure saisonnière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Logement du parc public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si autre, précisez

La localisation de l'hébergement que vous proposez \*

- Champagny-en-Vanoise
- Aime-la-Plagne (Vallée)
- Plagne Aime 2000
- Montalbert
- Montchavin
- Plagne Bellecôte
- Plagne 1800
- Plagne Village
- Belle Plagne
- Plagne Soleil
- Plagne Centre
- Les Coches
- Autre

La typologie des logements

- Studio
- T1
- T2
- T3
- T4
- T5
- T6 ou plus

Précisez le nombre de logements correspondant à chaque typologie

--

19

La superficie des logements (m<sup>2</sup>)

- Moins de 10
- Entre 10 et 19
- Entre 20 et 39
- Entre 40 et 60
- Plus de 60

20

Précisez le nombre de logements correspondant à chaque superficie

21

Avez-vous des logements en colocation? \*

- Oui
- Non

22

Quel est le nombre d'occupants?

- 1 à 2
- 3 à 4
- 5 à 6
- Plus de 6

23

Montant moyen du loyer mensuel (à titre individuel en cas de colocation)

La valeur doit être un nombre

24

Charges mensuelles (à titre individuel en cas de colocation)

La valeur doit être un nombre

25

Le mode de gestion que vous avez retenu

- En direct, en tant que propriétaire du logement
- En direct, avec le propriétaire bailleur
- Logement géré en structure saisonnière
- Logement géré par une agence immobilière
- Le saisonnier en lien avec le propriétaire bailleur
- Autre

26

Prenez vous en charge le loyer ou une partie du loyer (directement ou sur le salaire) ? \*

- Oui
- Non

27

Quelle est votre participation pour le logement ?

- Moins de 100 €
- De 100 à 200 €
- De 201 à 300 €
- Plus de 300 €
- En totalité

## Freins, souhaits et besoins

28

Avez-vous des difficultés à connaître l'offre de logement potentielle sur les trois communes du SIGP (Aime-la-Plagne, La Plagne Tarentaise ou Champagny-en-Vanoise) ? \*

- Oui
- Non

29

Nature de l'hébergement que vous souhaiteriez en tant qu'employeur pour vos employés saisonniers

- Colocation
- Individuel meublé
- Emplacement réservé hébergement itinérant / Caravaneige
- Résidence saisonniers
- Autre

30

Typologie souhaité des logements

- Studio
- T1
- T2
- T3
- T4
- T5
- T6 et plus

31

Nombre d'occupants souhaité par logement

- 1/2
- 3/4
- 5/6
- Plus de 6

32

Loyer mensuel maximum souhaité (à titre individuel en cas de colocation)

La valeur doit être un nombre

33

Localisation souhaitée

- Champagny-en-Vanoise
- Aime-la-Plagne (Vallée)
- Plagne Aime 2000
- Montalbert
- Montchavin
- Plagne Bellecôte
- Plagne 1800
- Plagne Village
- Belle Plagne
- Plagne Soleil
- Plagne Centre
- Les Coches
- Autre

34

Seriez-vous prêt(e) à participer à un dispositif de gestion des logements (foyer saisonniers, dispositif, etc.)?

- Oui
- Non

35

Seriez-vous intéressé(e) par l'acquisition d'un logement pour votre personnel saisonnier?

- Oui
- Non

36

Propositions et remarques complémentaires